



L'ACTION FRANÇAISE

2
0
0
0

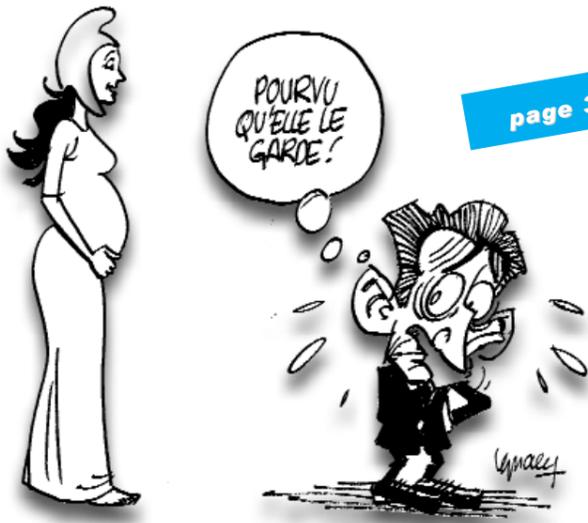
« Tout ce qui est national est nôtre »

3 € | N° 2789 | 64^e année | Du 4 au 17 mars 2010 | Paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois | www.actionfrancaise.net

Maillots royaux...

Tout le monde ne connaît pas Max Guazzini. Ancien chanteur, ancien conseiller de Bertrand Delanoë, ancien patron de la radio NRJ, Il est actuellement président du Stade Français rugby, et voilà qu'il fait parler de lui - chose peu commune dans le milieu médiatique - en bien ! Il a voulu expressément voir figurer sur l'un des trois maillots de l'équipe de rugby pour la saison 2009-2010 le visage de... Blanche de Castille (façon Andy Warhol, le maître du Pop Art) entouré de lys royaux ! Comme chacun sait, cette reine de France, belle et sage, était la très combative mère de saint Louis, et comme chacun ne sait pas, les fondateurs du Stade Français en 1883 au café Procope étaient élèves du lycée Saint-Louis... Cela semble un peu tiré par les cheveux, d'autant que certains y voient plutôt une image mariale, ce qui serait trop "choquant" pour être dit ouvertement dans le monde actuel... N'empêche que nous n'avons guère l'habitude de surprises de ce genre sous le ciel parisien... Mais attendez. Nous ne sommes pas au bout de nos découvertes : Max Guazzini, selon le *Metablog*, se déclare « catholique pratiquant » et va « à la messe en latin » ! Ce qui ne l'empêche pas de dire béatement : « La religion n'a aucun rôle à jouer dans la société. On a la chance de vivre dans un pays laïc, c'est fondamental. » Politiquement correct, quand tu nous tiens !

M.F.



page 3

NAISSANCES ET RETRAITES

La République

n'est pas l'avenir de la France

■ SOCIÉTÉ

L'État dans les alcôves

Les violences conjugales sont un véritable fléau social, mais les députés s'illusionnent en croyant y répondre par le vote d'une nouvelle loi...

Jean Anouilh disait très justement : « On ne doit jamais battre une femme, même avec une fleur. » Même si des plaisantins ont parfois ajouté que cela pourrait abîmer la fleur, on vivait alors dans un monde civilisé. On apprend aujourd'hui, selon l'Observatoire de la délinquance, qu'en France on enregistre plus de treize cas par mois de femmes victimes de violences mortelles au sein du couple marié, pacsé ou concubin. On peut toujours se moquer des "mariages de raison" d'autrefois, le fait est que l'habitude aujourd'hui de n'écouter que son cœur pour se marier ou se mettre en ménage est loin de

rendre les couples plus heureux. Comme l'observe Gustave Thibon dans *La Crise moderne de l'amour* (éditions universitaires, 1960), depuis que le choix du conjoint est guidé plus souvent par le caprice que par les impératifs sociaux, les traditions ou la religion, on voit se multiplier les divorces et les mauvais ménages : « La même idolâtrie de l'amour, la même soif d'un bonheur anarchique et immédiat rapproche d'abord et sépare ensuite les époux. » Et comme on parle aujourd'hui du "droit" à l'amour et au bonheur, les réactions devant les désillusions se font d'année en année plus violentes...

Nos députés ont voté le 25 février en premier examen une loi contre les violences conjugales, comme si cela devait suffire... La France croule sous le poids de lois inappliquées et inapplicables. Ce sera le cas du projet de l'Assemblée, qui prétend ajouter un délit de « violences psychologiques au sein du couple ». Rien n'est plus subjectif donc plus flou que cette notion, d'autant que l'infraction sera impossible à vérifier et à prouver, à moins d'installer un policier dans chaque alcôve... Sans compter que les hommes aussi sont parfois victimes de mégères non apprivoisées... On aura donc une nouvelle forme de loi des suspects



et tout conjoint en instance de divorce pourra compliquer à foison la tâche des magistrats et des avocats... La République, incapable d'offrir aux familles françaises les conditions d'une vie saine, va une fois de plus provoquer un effet d'annonce pour la galerie. Au passage, elle accentuera sa tendance à s'immiscer dans l'intimité des personnes et à les passer au crible de sa morale à géométrie variable. ■

Michel Fromentoux

■ FINANCE

L'évasion fiscale se poursuit dans l'impunité :

La belle époque des trusts

PAGE 5

■ EUROPE

Le traité de Lisbonne appliqué depuis trois mois :

La confusion règne dans l'UE

PAGE 7

■ COMBAT DES IDÉES

Réconcilier égalité et liberté :

Plaidoyer en faveur du duel

PAGE 14



ÉVASION FISCALE

La belle époque des trusts

Les attaques contre le secret bancaire suisse sont pure hypocrisie : il existe des paradis fiscaux sous juridiction américaine ou britannique, hermétiques, et qui ne sont accessibles qu'aux très grandes fortunes.

Le livre ¹ n'est pas à mettre dans toutes les mains ; sa lecture pourrait donner de mauvaises pensées à qui n'a jamais possédé le moindre million (d'euros, de dollars ou de francs suisses). Car la fraude fiscale a désormais un prix exorbitant - pas celui du redressement fiscal, mais le montant de l'investissement nécessaire pour dissimuler au service des impôts la réalité de sa fortune, de son patrimoine.

Un produit de luxe

Révoltée par les attaques des États-Unis, puis de l'OCDE et de l'Union européenne contre le secret bancaire suisse, la journaliste Myret Zaki a entrepris de démontrer l'hypocrisie de cet acharnement à démembrer un système qui, tout en offrant d'intéressantes prestations aux fortunes moyennes, est devenu de plus en plus contrôlable. Ce qui n'est vraiment pas le cas des paradis fiscaux sous juridiction américaine ou britannique, hermétiques, et qui ne sont accessibles qu'aux très grandes fortunes.

L'auteur, rédactrice en chef adjointe du magazine économique suisse *Bilan*, ne se borne pas à dénoncer des options politiques inéquitables. Son ouvrage, très documenté, décrit par le menu les instruments de droit anglo-saxon, en particulier le *trust offshore* (transfrontalier), qui assure une étanchéité infiniment supérieure au secret bancaire classique. Mais un tel service n'est pas à la portée de toutes les bourses. Seules les grandes fortunes internationales, de quelques dizaines de millions d'euros, ont un avantage à recourir à cette structure hypercompliquée, qui exige les compétences d'une armée d'avocats et autres conseillers. Ce qui en fait un "produit" de luxe.

« Le *trust*, explique Myret Zaki, est un contrat privé qui permet au propriétaire d'une fortune de



Les Seychelles sont aussi réputées pour l'opacité et la permissivité de leurs pratiques...

s'en défaire auprès d'une entité tierce et de déclarer, légalement, qu'il ne la possède pas. Cet accord fiduciaire permet d'instaurer une barrière entre le propriétaire réel d'un actif et son détenteur légal. Par conséquent, celui qui transfère ses actifs dans un *trust* n'a pas à les déclarer au fisc et ses créanciers ne peuvent plus saisir ses biens. » À charge pour le mandataire (*trustee*) de gérer ces biens dans l'intérêt des bénéficiaires de la fortune, nommés par le constituant du *trust*. Au bout du montage, le constituant peut aussi être son propre bénéficiaire.

Il y a trente ans, le but principal du *trust* était la préservation d'un patrimoine : « Il était même synonyme de testament. ». Or, depuis lors, les préoccupations d'ordre fiscal ont pris le dessus « en raison des niveaux constamment élevés d'imposition ». Désormais, le *trust* se conçoit « davantage dans une perspective d'évitement des impôts que dans celle de la transmission à long terme aux générations futures ».

Dans cet exercice, les paradis fiscaux américains, le Delaware, le Wyoming et le Nevada, semblent particulièrement performants ; un tableau permet au lecteur de comparer les avantages respectifs de ces trois États. Les services offerts par les *trusts* varient selon leur juridiction. En dehors des États-Unis, le Royaume-Uni, Jersey, Panama, le Belize, les Seychelles ou les îles Cook - la liste n'est pas exhaustive - sont aussi réputés pour l'opacité et la permissivité de leurs pratiques.

Captation d'héritage

Selon l'auteur de l'ouvrage, on peut placer toutes sortes de valeurs dans un *trust* : des liquidités, des portefeuilles de titres, de l'immobilier, des avions, des bateaux, des voitures, des collections d'art, des droits de propriété intellectuelle, des terrains, des haras de chevaux, des fonds de pension ou encore des entreprises.

Cette diversité dans la dissimulation peut avoir d'insoupçonables applications, y compris la

captation d'héritage. À titre d'exemple, Myret Zaki consacre un chapitre à la succession de Daniel Wildenstein, marchand d'art français et collectionneur de renom décédé le 23 octobre 2001 en France. L'héritage était estimé entre 10 et 20 milliards de dollars. À la mort de leur père, Alec et Guy Wildenstein ne déclarèrent que la partie française de la succession et, sans informer leur belle-mère, prirent le contrôle de la fortune détenue à travers des entités de siège à l'étranger. Quand elle découvrit la manœuvre, la veuve septuagénaire saisit les autorités judiciaires françaises. La procédure, lente et fastidieuse, conduira de *trust* en *trust* sans que M^{me} Wildenstein ne parvienne à récupérer tous ses droits. À la fin de 2009, un *trust* de Guernesey refusait encore de se soumettre à l'autorité judiciaire française.

Une légalité qui s'achète

Que fait donc l'OCDE ? Et les grandes puissances ? Certains de ces pays, et non des moindres, abritent sur leur territoire des paradis fiscaux que leur administration feint d'ignorer. Alors, cette communauté s'agitte, dresse des listes noires, grises ou blanches et, pour pallier les déficits publics, va au plus facile en s'en prenant aux moyens contribuables - la masse - que les pressions et menaces suffisent à intimider. Du reste, en matière de *trusts*, il n'existe pratiquement pas d'échange d'informations entre États ; il est vrai que pour percer ces structures fiscalement étanches, il faudrait mobiliser des moyens financiers sans doute supérieurs aux gains pouvant être escomptés. Ce qui fait qu'aujourd'hui « les *trusts* - et les familles ultrariches qui les constituent - sont devenus plus puissants que les États, car ils peuvent s'acheter une légalité qui leur est propre ». Un siècle après le duc d'Orléans fustigeant « la fortune anonyme et vagabonde », le témoignage de Myret Zaki donne à réfléchir, ou matière à s'indigner. ■

Guy C. Menuisier

¹ Myret Zaki : *Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale* ; éditions. Favre, Lausanne et Paris, 213 p., 17 euros.

» FOUS DU VOLANT

Dans le collimateur de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), on ne trouve pas seulement les attentats à la pudeur. Dailymotion recevrait chaque mois une dizaine de réquisitions judiciaires. « Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit de retrouver des internautes qui ne respectent pas le code de la route », révèle Giuseppe de Martino, le directeur juridique de l'entreprise, interrogé par Alexandre Hervaud (*Écrans*, 24/02/2010).

» PHILANTHROPIE

Google va-t-il quitter la Chine ? Finalement, le géant de l'internet se donnerait un ou deux ans pour prendre une décision, selon les déclarations de son cofondateur Sergey Brin. Une apparente reculade inspirée, paraît-il, par la philanthropie : « Notre ambition en Chine a toujours été de faire ce qu'il y a de mieux pour le peuple chinois. Ça n'a rien à voir avec nos recettes ou profits ou ce genre de trucs. » (*Écrans*, 17/02/2010)

» CENSURE

La diffusion de *France 24* a été suspendue lundi en Côte d'Ivoire. L'organe local de régulation des médias stigmatise un « traitement non professionnel de l'information ». Le pays est en pleine ébullition depuis que Laurent Gbagbo a repoussé sine die le prochain scrutin présidentiel. (AFP, 23/02/2010)



10 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris
Tél. : 01 40 39 92 06 - Fax : 01 40 26 31 63
www.actionfrancaise.net
redaction@actionfrancaise.net
secretariat@actionfrancaise.net
abonnements@actionfrancaise.net
ISSN 1166-3286

Directeur de 1965 à 2007 : Pierre Pujo (*)
Directeur de la publication : M.G. Pujo
Directeur éditorial : Gérard Bedel
Rédacteur en chef : Michel Fromentoux
Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost

Politique française :
Guillaume Chatizel, Jean-Philippe Chauvin, Antoine Goursky, Stéphane Piolenc

Société :
Stéphane Blanconnet, Jean-Pierre Dickès, Michel Fromentoux

Europe :
Charles-Henri Brignac, Grégoire Dubost, Guy C. Menuisier

Monde :
Philippe Maine, Pascal Nari

Histoire :
Michel Fromentoux, Yves Lenormand, René Pillorget, Frédéric Winkler

Culture :
Anne Bernet, Monique Beaumont, Charles-Henri Brignac, Alain Waelkens

Chroniques :
Jean-Baptiste Morvan

Combat des idées :
Gérard Baudin, Stéphane Blanconnet

Abonnements, publicité, promotion :
Monique Lainé

Le "colbertisme" en débat



Nicolas Baverez s'attaque au colbertisme. Fidèle à sa réputation - on le range volontiers parmi les "déclinologues" -, il dresse le sombre tableau d'une industrie française « naufragée et menacée de mort » : « La production

et l'investissement manufacturiers se sont effondrés de 13 % en 2009 », écrit-il dans *Le Point* du 25 février, « tandis que 196 000 postes de travail disparaissaient, soit 42 % des suppressions d'emplois, alors que le secteur n'occupe plus que 11 % de la main d'œuvre ».

Constatant « un retour en force de l'État dans l'industrie » à la faveur de la crise, il juge l'intervention des pouvoirs publics « parfaitement légitime pour contenir l'arrêt simultané de la demande privée et du crédit en 2008 comme pour secourir les secteurs sinistrés ». À ses yeux, cependant, « la renaissance du colbertisme se révèle meurtrière pour l'industrie. Le protectionnisme vaut

condamnation à mort de notre industrie, affirme-t-il, alors que les groupes qui résistent le mieux, tels Total, Air liquide, Schneider ou L'Oréal, sont les plus internationalisés. La centralisation de la politique industrielle entraîne les dirigeants à faire le siège des antichambres parisiennes au lieu de définir une stratégie. Les interventions publiques échappent à toute cohérence. [...] Enfin, l'État se montre le pire des actionnaires. [...] Loin d'inscrire la stratégie dans la durée, il ne cesse de la déstabiliser : l'assujettissement de l'intérêt social des entreprises publiques aux contingences gouvernementales se résume à un abus de bien social permanent. La politique indus-

trielle est indispensable [...] mais mérite d'être repensée. L'objectif central doit être l'insertion dans la mondialisation et la réponse au défi de la concurrence des émergents. »

Un objectif évidemment débattu, dont la poursuite pourrait être assimilée à un renoncement par les pourfendeurs du mondialisme. Soulignons, quoi qu'il en soit, l'inconséquence du gouvernement qui plaide en faveur d'une libéralisation accrue des échanges dans les arcanes internationaux, mais flatte la CGT qui s'oppose à "l'ajustement" des capacités de raffinage de Total. Bel exemple de schizophrénie, peut-être inévitable à l'approche des élections régionales. ■ G.D.

□ **NAISSANCES ET RETRAITES**

La République n'est pas l'avenir...

Le gouvernement a convoqué une Marianne enceinte pour faire la publicité de sa politique. Un symbole bien mal choisi, étant donné son inclination à choyer les familles.... Hélas, ce nouveau coup de communication ne suffira pas à financer les retraites...

Au-dessus du slogan « *La France investit dans son avenir* », une Marianne pose de profil, coiffée d'un bonnet phrygien blanc ; sa robe longue et légère souligne une grossesse avancée. S'agit-il d'un nouvel élément dans le dossier de "l'identité nationale" ? Non. Tandis que Thierry Saussez, le directeur du service d'information du gouvernement (SIG), présente cette publicité pour les investissements durables voulus par Nicolas Sarkozy comme « *un très beau symbole d'avenir* », le Parti socialiste dénonce un « *triple scandale* » politique, démocratique et budgétaire.

Un effet de pub

Les socialistes peuvent s'en prendre au gaspillage financier car le SIG a dépensé 975 000 euros pour le début de la campagne publicitaire, mais l'UMP peut leur opposer les publicités déguisées des gouvernements du premier septennat de François Mitterrand comme « *La France avance* ». Les frères ennemis se tiennent par la barbichette.

Jean-Marc Huleux, vice-président de l'agence Euro RSCG C&O, qui a conçu la campagne, ne tarit pas de lyrisme dans le *Parisien* : « *La pureté cristalline, chante-t-il, représente ce beau moment de la maternité qui incarne tout le potentiel de ce grand emprunt.* » Et le directeur du service d'information de déclarer de son côté : « *Comme ce sont des investissements d'avenir, on a assez naturellement eu l'idée de prendre ce symbole de la maternité.* »

Mais *Le Monde* cite une sémiologue qui n'est pas d'accord car Marianne ne saurait être une mère : « *Moitié Athéna, moitié Jeanne d'Arc, c'est une figure d'amazone vierge et protectrice de la cité. Elle n'est pas censée être mère.* » Sainte Jeanne d'Arc, héroïne de la France chrétienne et Athéna représentant le "miracle grec" ne peuvent être traitées d'amazones, Madame la sémiologue (pour les lecteurs qui ne seraient pas "branchés", la sé-



miologie étudie les "signes". On distingue la sémiologie de la signification qui voit des symboles partout, et la sémiologie de la communication qui étudie le monde des signes volontaires.) L'idée que Marianne ne puisse être mère est intéressante. Nous y reviendrons.

Les socialistes n'ont pas apprécié non plus le bonnet phrygien blanc. Ils le veulent rouge, révolutionnaire, couleur de sang. Ils sont prêts à faire repentance de tout ce qu'on voudra, mais qu'on ne touche ni aux massacres de Septembre ni au rasoïr républicain. Funambule électoral, Nicolas Sarkozy, lui, peut faire entrer des Rouges au gouvernement et teindre en blanc le couvre-chef sans-culotte.

Les féministes, de leur côté, s'indignent de ce qu'elles considèrent comme une publicité nataliste, d'autant plus que vient de paraître un livre d'Élisabeth Badinter, *Le Conflit - La femme et la mère*, une étude sur la situation des femmes aujourd'hui, sommées, prétend-elle, d'être mères avant tout, un écrit qui nous laisse froids mais qui émeut les lectrices du

Nouvel Observateur, du *Journal du Dimanche*, d'*Elle*... Épouse du champion de l'abolition de la peine de mort, sauf pour l'enfant à naître, elle dénonce la tyrannie de la maternité et conteste l'existence de l'instinct maternel.

Attendre un enfant aujourd'hui ?

Marianne enceinte ? La chose se serait-elle passée à l'Élysée ? Au fond, ce serait banal au milieu des viols constants de la loi naturelle dont se glorifient les partis. Mais non, Marianne a passé l'âge de concevoir et en la représentant ainsi les responsables du régime montrent aux Français qu'ils ignorent l'état du pays. Il faut vraiment manquer de discernement et de goût pour représenter la France actuelle sous les traits d'une femme qui attend un enfant ! Quand l'État enseigne aux élèves de ses écoles toutes les techniques contre-nature qui permettent d'accomplir l'idéal de Tartuffe, *De l'amour sans scandale et du plaisir sans peur* (Molière, Tartuffe, acte III, scène 3, v. 1000), quand il massacre les innocents

dans le sein de leur mère, quand ce qui était hier vice est considéré comme normal, protégé par la loi et officiellement prôné, je comprendrais mieux, pour figurer la République, une photo de M^{me} Veil sur fond de pilules.

Marianne n'est qu'une autruche

Les difficultés économiques auxquelles les Français sont confrontés, en grande partie à cause de l'étatisme socialisant qui pèse sur tous, les problèmes de l'insécurité, l'affaiblissement de notre position dans le monde, pour tout dire l'angoisse devant l'avenir ne favorisent pas la natalité. Honorée dans les promesses électorales, la famille est bafouée par les lois et les règlements qui ne cessent de la pénaliser. Charles Péguy disait que les pères de famille nombreuse étaient les aventuriers du XX^e siècle. Que dirait-il aujourd'hui ? D'ailleurs, les aventuriers ne sont jamais légion. Beaucoup de femmes qui voudraient se consacrer à l'éducation des enfants travaillent, non par goût personnel ou par choix idéologique, mais par nécessité financière. Cette astreinte limite l'accroissement des familles. Le marquis de Roux avait écrit un livre important, *L'État et la Natalité*, dans lequel il dénonçait l'organisation démocratique depuis le Code civil et la propagande républicaine comme les responsables de la stagnation et parfois du recul de la natalité française.

Le ventre de Marianne oblige à penser au grave problème des retraites. Le régime de retraite adopté par la France, fondé sur la solidarité des générations, n'est viable qu'avec une natalité généreuse. Or les naissances ont dangereusement baissé tandis que la durée de vie augmentait grâce aux progrès de la médecine et des techniques qui s'y rapportent. Gouvernement, partis, syndicats ont maintenant le couteau sur la gorge : baisser les retraites ou augmenter les charges des per-



sonnes actives. Ils doivent chercher à combiner les deux en dupant les travailleurs, les retraités et la jeunesse. L'impossibilité de continuer à verser nos retraites avec un déficit démographique était une évidence qui aurait dû éclairer tout gouvernement digne de ce nom qui, conscient que notre système courait à la faillite, eût pris à temps les mesures nécessaires, à temps car les mouvements démographiques sont à la fois lents et inexorables. Relancer la natalité... mais c'est contraire à l'idéologie dominante ! Adapter techniquement le régime des retraites, mais c'était attiser la démagogie des syndicats et perdre les élections ! Une autruche la tête dans le sable symboliserait le régime mieux que la Marianne.

Les problèmes que peut poser aujourd'hui l'immigration sont aussi, en grande partie, d'ordre démographique. L'arrivée massive d'étrangers que la République n'a ni su ni voulu assimiler n'est qu'une conséquence parmi d'autres de son malthusianisme.

Une catastrophe démographique ne se redresse que lentement. Comme aucun sursaut démographique n'est possible dans un régime qui ne considère pas la famille comme la cellule de base de la société mais comme une entrave aux progrès de la démocratie dans les mœurs, il faut d'urgence revenir au régime politique dans lequel le chef de l'État est aussi le premier des pères de famille. Sinon, quand on considère la situation démographique de notre pays, on verrait plutôt Marianne sonner à la porte d'une maison de retraite que retenir une chambre dans une maternité. Mais prématurément vieillie par sa vie déréglée, par ses reniements, Marianne ne serait-elle pas en phase terminale ? Nous le souhaitons, pour la France. ■

Gérard Bedel

I NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'AF

Pour les bureaux de l'AF

Nous vous en informions début février : la réduction de surface de nos bureaux, par suite de la reprise par leurs propriétaires de deux pièces, nous oblige à faire effectuer des travaux importants dans les locaux restants : installation sanitaires et modification de l'installation électrique. Une charge financière non prévue. Il nous faut 30 000 euros pour l'année 2010, dont 20 000 dès maintenant. Aussi nous re-

nouvelons notre appel pressant à votre générosité. Aidez-nous, cela devient urgent. Nous avons besoin de l'aide de chacun d'entre vous : 50, 100 euros ou plus pour le siège de l'Action française, et pour permettre au journal de vivre est un acte de salubrité publique. Avec toute notre reconnaissance.

Marielle Pujo

Liste n° 2

Virements réguliers : Mme Yvonne Peyrerol, 15,24 ; Mlle Annie Paul, 15,24 ;

Jacques Lamonerie, 100 ; Fernand Estève, 200.

Total de cette liste : 330,48 €
Liste précédente : 584,48 €

Total : 914,96 €



✓ Merci d'établir vos chèques à l'ordre de M^{me} Geneviève Castelluccio et de les lui envoyer à cette adresse : *L'Action Française* 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

1924-2010

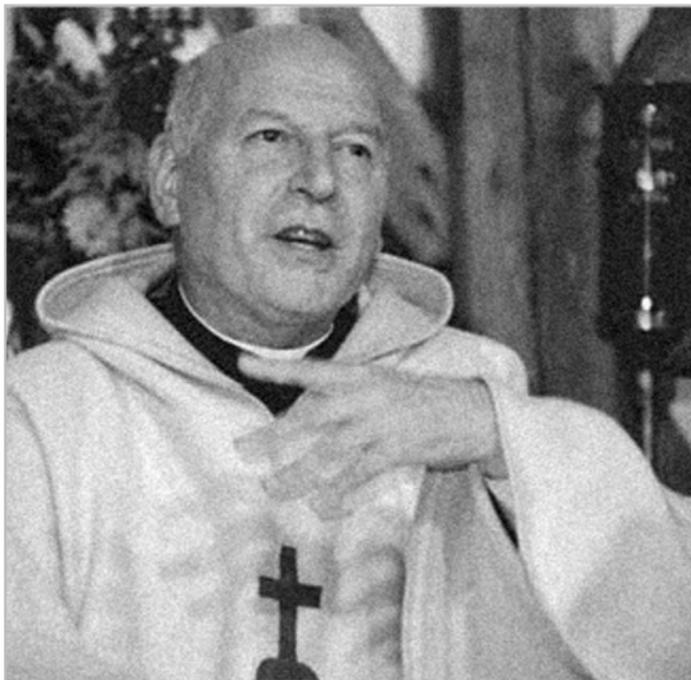
L'abbé Georges de Nantes

Dénonçant l'intrusion du libéralisme dans l'Église, en froid avec l'épiscopat, l'abbé de Nantes était un prêtre enflammé. Portrait d'un grand esprit catholique, fin connaisseur de Maurras, qui n'a pas su garder la mesure.

Le décès, à quatre-vingt-six ans, ce lundi 15 février de M. l'abbé Georges de Nantes ne peut laisser indifférent aucun ami d'Action française. Les anciens des camps Maxime Real del Sarthe se souviennent dans les années cinquante de ce prêtre enflammé et fougueux qui s'attirait de vives sympathies. Il écrivait alors dans *Aspects de la France* sous le nom d'Amicus.

Défenseur de l'Algérie française

Né à Toulon le 3 avril 1924, ce fils d'officier de Marine, de vieille lignée dauphinoise, fut quelque temps professeur de théologie, puis il se dépensa sans compter après 1958 comme curé de Villemaur dans le diocèse de Troyes. Avant même la fin de Vatican II, il dénonça vigoureusement dans ses *Lettres à mes amis* l'intrusion du libéralisme et du venin démocratique dans l'Église. Ce combat bien peu conformiste, joint à un patriotisme sans limite contre l'abandon de l'Algérie française, lui valurent des sanctions épiscopales, qui l'amènèrent à se retirer à Saint-Parres-lès-Vaudes (Maison Saint-Joseph) où il fonda la communauté des Petits Frères du Sacré-Cœur de Jésus. Puis il créa en 1970 la Contre-Réforme Catholique (CRC) dont le bulletin du même nom se distinguait de plus en plus par un ton très passionné, par bon nombre d'outrances verbales, par un goût très fort pour la controverse théologique, par des consignes politiques, avec parfois des prophé-



ties audacieuses et des appels au jugement de Dieu, ainsi que par des pages mystiques de plus en plus dérangeantes...

Contre Paul VI

Dans son procès contre l'Église "conciliaire" il fit appel au jugement de l'autorité suprême contre elle-même ; son *Liber accusatio-nis* contre Paul VI, puis contre Jean-Paul II, pour « *hérésie, schisme et scandale public* », savamment argumenté, restera une pièce essentielle pour les historiens de la crise actuelle de l'Église. C'était le temps où il prononçait chaque mois une grande conférence à Paris à la Mutualité,

où pendant plus de deux heures on ne s'ennuyait pas une seconde tant il avait le talent de la persuasion et de la formule frappante. Toujours excessif, il traitait M^{gr} Marcel Lefebvre et ses fidèles de « *schismatiques* ». En fait l'ancien archevêque de Dakar pensait que le combat doctrinal appelait dans la grande débâcle les catholiques à sauver de toute urgence la messe traditionnelle, les sacrements, les séminaires, afin de pouvoir ordonner les prêtres de demain, alors que "le Père", comme on l'appelait, voulait, lui, former une élite de catholiques capables avec lui de bien penser. C'est ainsi qu'il laisse une communauté et un mouvement ca-

tholique pratiquement sans clergé dont on peut craindre que l'avenir soit bien difficile, alors que l'épiscopat le voit d'un mauvais œil et que la République y décèle des tendances "sectaires". Toujours fidèle à Maurras, l'abbé de Nantes demandait à ses amis de défiler dans les cortèges d'hommage à sainte Jeanne d'Arc « *le plus près possible de l'Action française* » et nous nous souvenons de cette impressionnante cohorte de religieux et de familles nombreuses arborant de grands drapeaux, rouges comme l'oriflamme de Saint-Denis.

Les dons de Lamennais

Plusieurs de nos amis lui sont restés fidèles jusqu'au bout, nous respectons leur choix et nous les assurons de notre sympathie dans le deuil qui les frappe. Certains n'hésitaient pas à dire que l'abbé de Nantes apportait ce qui, selon eux, "manquait" à Maurras. Rappelons toutefois que le respect même qu'avait pour l'Église le maître de l'Action française le tenait éloigné de tout blocage politico-religieux. Il ne séparait pas mais distinguait les ordres temporel et spirituel. L'on doit rappeler que le combat de l'Action française pour la France de Clovis et de saint Louis et pour la vérité politique qui est comme le reflet de l'ordre naturel créé par Dieu, en a mis plus d'un sur le chemin de la foi.

Ce grand esprit catholique qui n'a pas su garder la mesure rappelle par certains côtés Félicité de Lamennais par « *son envergure et ses dons multiples* » comme le dit Gérard Leclerc sur *France Catholique.fr* du 18 février. L'Église officielle l'abandonna sur la route. Laissons maintenant reposer en paix dans les mains de Dieu ce prêtre qui ne combattit que pour pour l'Église et pour la France dans une époque où il est devenu si difficile de toujours garder la mesure. ■

Michel Fromentoux

Fêter la laïcité

Le député souverainiste Jacques Myard voudrait faire du 9 décembre la « *journée nationale de la laïcité* ». À cet effet, il a présenté une proposition de loi, enregistrée à la présidence de l'Assemblée le mercredi 24 février. « *Il s'agirait non seulement de célébrer publiquement l'un des piliers de la République* », explique-t-il dans l'exposé des motifs, « *mais aussi d'y consacrer quelques heures des programmes scolaires et médiatiques* ». Dans son collimateur apparaissent « *certains groupes religieux* » qui « *tendent à imposer des comportements clairement contraires au principe de laïcité, et en particulier à la neutralité du service public qui en découle* ». De son point de vue, un « *hommage à la loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905* » serait donc une réponse à l'islamisation rampante. « *Cette loi a permis de mettre fin à toutes les tensions politico-religieuses caractérisant la vie politique française depuis la Révolution* », affirme-t-il un peu hâtivement, passant sous silence les brimades infligées au pays réel qui n'avait pas encore déserté les paroisses. Le laïcisme hérité de la III^e République continue d'empoisonner nos mentalités. Aussi, les velléités du député des Yvelines ne froisseront pas seulement des officines islamiques. Elles galvaniseront les plus sectaires, enclins à couvrir d'une pudeur déplacée l'héritage chrétien qui imprègne en profondeur le pays. Autrement dit, la France foulera au pied son propre passé, au lieu d'encourager tous ses citoyens à se l'approprier.

AVORTEMENT

Le combat est national



Les défenseurs de la vie se sont émus, à juste titre, en apprenant l'adoption à l'Assemblée nationale par 462 voix contre sept et deux abstentions de la résolution « *visant à promouvoir l'harmonie des législations européennes applicables aux droits des femmes* ». Initiative en effet plutôt loufoque bien que le texte voté n'appelle plus à l'application de la "clause de l'Européenne la plus favorisée"

rejetée le 3 février par la commission des Affaires européennes et dont Grégoire Dubost a montré dans le dernier numéro de *L'AF 2000* combien les députés eux-mêmes reconnaissent les difficultés d'adoption, ne serait-ce que pour des raisons de... calendrier, car, ajoutait notre collaborateur, la droite parlementaire a montré une nouvelle fois combien « *elle est soumise à la gauche dans le débats "sociétaux"* ».

Examens comparés

Le texte adopté, qui n'est rien d'autre qu'une résolution, comme l'Assemblée a toujours le droit d'en présenter, n'a finalement aucune portée juridique contraignante et ne constitue pas en soi un nouvel abandon de souveraineté. Il n'en reste pas moins qu'il traite, entre autres sujets, des « *droits sexuels et reproductifs* ». Ceux-ci vont donc désormais être examinés, si l'on en croit le député socialiste Pascale Crozon, selon « *une étude comparative des mesures en vigueur en Europe*

pour éclairer le législateur », et quand on sait que la tendance, sous l'effet de la présidence espagnole de l'Union européenne, est de viser à rapprocher les législations nationales de celles des États « *les plus progressistes* » en la matière, il y a de quoi s'inquiéter, ne serait-ce que de la pression que pourront dès lors exercer les partisans de la culture de mort en montrant que si c'est pire chez les autres (en Suède par exemple...) ce doit être bon à imiter...

Le fait que le gouvernement garde sa souveraineté ne saurait donc nous rassurer. Avec ou sans l'Europe, la France se couvre toujours de honte avec la loi Veil qui tue 225 000 enfants à naître chaque année. S'il est louable de se lamenter de ce qui agite "l'Europe", il est mieux de laisser braire et de s'atteler au combat contre le pouvoir politique de chez nous pour le respect de l'enfant à naître et pour l'aide aux mères à mener leur grossesse à terme. ■

Michel Fromentoux

RÉGIONALES

L'enfant dans la campagne

Nous ne parlons pas ici de l'enfant que fortifie l'air pur de nos terroirs français. Hélas, il s'agit de l'enfant condamné à respirer les pestilences d'une campagne électorale conduite par des politiciens de parti qui sont déjà pour beaucoup de vrais petits vieux obnubilés par leurs "tendances", quitte à préparer le malheur de la jeunesse qui monte. Ainsi, nous a appris *Le Figaro* du 4 février, M^{me} Chantal Jouanno, que les Français, sans que cela leur manque, connaissent jusqu'alors assez peu, bien quelle soit secrétaire d'État chargée de l'Écologie et, qui plus est, tête de liste de l'UMP à Paris, s'est déclarée, alors que le sujet n'a rien à voir avec les problèmes de la région, favorable à l'adoption d'enfant par les couples homosexuels. S'embourbant toujours plus dans le stupre culturel à la

mode, elle a osé ajouter qu'elle pensait ainsi parce que « *dans l'intérêt de l'enfant, il faut un couple stable* » (sic) et que l'on doit bien « *reconnaître la société telle qu'elle est* ».

La débilite du deuxième argument n'est plus à démontrer ; quant au premier, il relève tout simplement du mensonge puisqu'il tend à faire croire que le couple ficelé d'occasion avec quelqu'un de même sexe pourrait apporter à l'enfant la même stabilité que le couple né de la nature : un papa, une maman. Les troubles psychiques, le manque de repères, la confusion des ordres qui sont le lot d'enfants élevés ainsi fait la honte de la génération qui ose s'abandonner à ce puant hedonisme. On comprend que l'association Famille et Liberté ait envoyé une pétition au Premier ministre François Fillon et au secrétaire général de l'UMP Xavier Darcos pour leur demander si les positions de M^{me} Jouanno reflètent la ligne du parti... Répondront-ils ? De toute façon, qui se berce encore d'illusions au sujet de l'UMP ? ■ M.F.

AGRICULTURE

Un nouveau front social

Le Salon de l'Agriculture s'est ouvert samedi dernier, sans le président de la République. A-t-il conscience que la France pourrait perdre son âme sans une agriculture de proximité, de qualité et de quantité suffisante ?

Le Salon de l'Agriculture a ouvert ses portes ce samedi 27 février, dans une ambiance à la fois morose et coléreuse : la baisse significative des revenus agricoles, en particulier pour les petits et moyens agriculteurs (- 34 % en un an...) ; la crise laitière et celle des fruits et légumes à l'été dernier ; l'attitude déloyale des grandes surfaces qui préfèrent se fournir à moindre frais dans les pays du Sud à bas salaires et celle non moins scandaleuse des centrales d'achat qui pratiquent le chantage envers les producteurs ; etc., sont autant de motifs d'inquiétudes que de colère.

Rurbanisation

Devant une telle situation, le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer et, désormais, de nombreux villages de la France rurale n'ont plus de paysans locaux en activité, malgré des terres fertiles, de plus en plus convoitées par les promoteurs et grignotées par la rurbanisation. Or, la vieille formule "pas de pays sans paysans" nous rappelle que la France sans agriculture de proximité, de qualité et de quantité suffisante, perdrait son indépendance alimentaire et risquerait de perdre



Photo Bruno Mazodier www.salon-agriculture.com

son âme. Il ne s'agit pas de tomber dans une nostalgie stérile du "bon vieux temps des paysans" mais de défendre un élément clé qui fait la France, sa diversité (de paysages, de produits, de gastronomies, etc.), sa beauté aussi. Il s'agit également d'aborder les temps nouveaux du retour à une vie plus saine et moins consummatrice, et de rompre avec les mauvaises habitudes d'un productivisme qui a détruit bocages

et parfois rivières pour "produire plus pour (faire) gagner plus (aux multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution)".

Moult questions...

Le Salon de l'Agriculture, jusqu'au 7 mars, est le moment d'aborder ces questions, de réfléchir aux meilleurs moyens de faire vivre l'agriculture dans notre pays en harmonie avec les paysages et les

populations, de repenser les rapports entre consommateurs et agriculteurs, parfois en court-circuitant les intermédiaires inutiles ou les grandes surfaces prédatrices. C'est aussi le moment d'évoquer les questions plus politiques mais non moins importantes de la Politique agricole commune, de la fonction du ministère de l'Agriculture, de la place accordée au monde de la production agricole dans les institutions françaises... Et poser la question, même, du régime politique le plus capable de répondre aux enjeux alimentaires, agricoles et d'aménagement du territoire, enjeux actuels et défis de demain.

Un terrain miné exposé aux jets d'œufs

Il est significatif que le Salon de l'Agriculture soit, à cet égard, en passe de devenir un nouveau "front social", un terrain miné dans lequel l'actuel locataire de l'Élysée rechigne à poser le pied, échaudé par les deux expériences passées en 2008 et 2009 : les rumeurs d'un accueil paysan musclé et de la possibilité de jets d'œufs sur M. Sarkozy en disent long sur le divorce entre monde paysan et République sarkozienne... Que ces incidents aient lieu ou non, en fait, n'a que peu d'importance mais le fait que cela soit possible montre que les campagnes françaises n'acceptent plus d'être méprisées par celui-là même qui devrait, en bonne logique institutionnelle, en être le garant comme du territoire tout entier et de ses populations. ■

Jean-Philippe Chauvin
jpchauvin.typepad.fr

Simone Veil à l'Académie...

À l'occasion de la réception de Simone Veil à l'Académie française ce jeudi 18 mars, plusieurs associations¹ nous adressent ce communiqué :

Le nom de Simone Veil restera dans l'Histoire attaché à la loi qui, en France, a légalisé l'avortement. Cette loi, intrinsèquement inique, a entraîné un nombre incalculable de victimes innocentes. Après la loi Neuwirth, elle a introduit dans notre pays la culture de mort, qui ne cesse de se développer. Nous nous élevons solennellement contre un hommage portant atteinte à l'honneur d'une institution dont le prestige était unanimement reconnu, fondée par un cardinal respectueux de la loi divine.

Rassemblement quai Conti, le jeudi 18 mars, à 14 heures.

¹ ACIM (www.acimps.org), Civitas (www.civitas-institut.com), Comité pour sauver l'enfant à naître (www.csen.info), Laissez-Vivre SOS futures mères (laissezvivresos.free.fr), Renaissance Catholique (www.renaissancecatholique.org), SOS-Tout-Petits (sos-tout-petits.org), UNEC (www.radio-silence.tv) ; tel : 01 48 78 21 64

Chronique parlementaire

Les propositions de loi présentées à l'Assemblée nationale revêtent parfois un caractère insolite.

Parmi les textes enregistrés le 24 janvier à la présidence de la chambre basse, on remarque celui signé par Lionel Lucas et treize autres députés, « visant à modifier le statut juridique du cheval en le faisant passer d'animal de rente à animal de compagnie ». À ce jour, déplorent les parle-

mentaires, le cheval est « toujours assimilé à un animal de rente dont le destin final est l'abattoir ». Jean-Claude Bouchet, Jacques Remiller et Bernard Reynès, quant à eux, voudraient « valoriser la qualité et l'origine des fruits et légumes produits sur le territoire national ». À cet effet, ils proposent « d'introduire l'obligation d'apposer une pastille autocollante tricolore sur tous les fruits et légumes produits sur le territoire national ».

Prenant les citoyens par la main, un groupe de députés affirme que « dans un contexte d'accroissement de l'obésité en France, l'éducation à la nutrition et à l'alimentation dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés paraît plus que jamais nécessaire ».

Contre l'obésité

Un autre promet « l'installation de distributeurs automatiques de produits sains dans les lieux publics et les entreprises ». Selon ces parlementaires, « rendre indissociable l'installation de distributeurs automatiques de produits de "snacking" de l'installation de distributeurs de produits sains est un moyen de permettre aux consommateurs de ne pas uniquement avoir accès à des produits qui peuvent contribuer au déséquilibre alimentaire. [...] Cette proposition de loi prévoit que toute administration publique, toute entreprise publique ou privée doit installer des distributeurs automatiques de fruits et légumes ou de boissons non sucrées là où existent déjà des distributeurs automatiques de boissons sucrées et de produits alimentaires à forte teneur en sucre, en sel ou en matière grasse. » Intentions louables, dont on se demande toutefois si la poursuite ne contribue pas à entretenir l'obésité de l'État - qui se mêle de tout - et les lourdeurs administratives. ■



Les chiffres de l'immigration

La Documentation française a publié le 18 février le sixième rapport du Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration. Dans sa préface, Éric Besson observe que « la France ne peut accueillir indistinctement tous ceux qui souhaitent s'y établir, précisément parce qu'elle doit bien accueillir et bien intégrer ceux auxquels elle a donné droit de séjour ». La France n'en demeure pas moins, selon le souhait du ministre, « une nation généreuse » : « elle est le pays d'Europe qui accueille et naturalise le plus

grand nombre de ressortissants étrangers », souligne-t-il avec satisfaction ; elle est aussi « le deuxième pays du monde, derrière les États-Unis, pour la demande d'asile ».

Encourager les flux professionnels

Si l'on en croit la synthèse du rapport, 2008 a été marquée « par la poursuite de la diminution de certains flux migratoires, au premier rang desquels le regroupement familial ». La délivrance des visas a peu fluctué au cours des dernières années, mais le nombre de titres de séjour délivrés pour motifs professionnels est en forte augmentation. Cela illustrerait « la vo-

lonté du gouvernement de promouvoir les flux professionnels » jugés « favorables à l'économie nationale » : les pouvoirs publics chercheraient à faciliter « l'entrée et les séjours en France des hommes d'affaires et de toutes les personnes qui contribuent de manière significative aux relations bilatérales entre leur pays et le nôtre, notamment en matière économique, politique ou culturelle » ; ils favoriseraient également « la délivrance de visas aux étudiants étrangers dont le potentiel et la maîtrise du français leur permettront d'acquérir une réelle qualification et de trouver un emploi, en France ou dans leur pays d'origine ». Quant au nombre d'étrangers quittant le territoire, en exécution d'une mesure d'éloignement

ou, de plus en plus, dans le cadre d'un programme d'aide au retour, il aurait progressé « de manière très sensible ». Citons quelques chiffres : 2 069 531 visas ont été délivrés en 2008, contre 2 070 705 en 2007 ; 19 835 visas de long séjour ont été accordés pour l'exercice d'une activité professionnelle, soit une hausse de 18,2 % ; le nombre de titres délivrés à des étudiants ou stagiaires a progressé de 11,6 % ; les demandes d'asile ont augmenté de presque 20 % ; sur 42 600 demandes environ, 11 484 ont fait l'objet d'une décision favorable - un chiffre en hausse de 30,3 % par rapport à 2007. À l'approche des régionales, il n'est pas certain que ces statistiques officielles soient de nature à rassurer les électeurs potentiels du Front national. ■

OUTRE-MER

Sarkozy sous les Tropiques

Le président de la République a visité Haïti, la Martinique et la Guyane. C'était l'occasion d'exprimer l'attachement de la métropole à l'outre-mer, mais aussi de préparer les élections régionales.

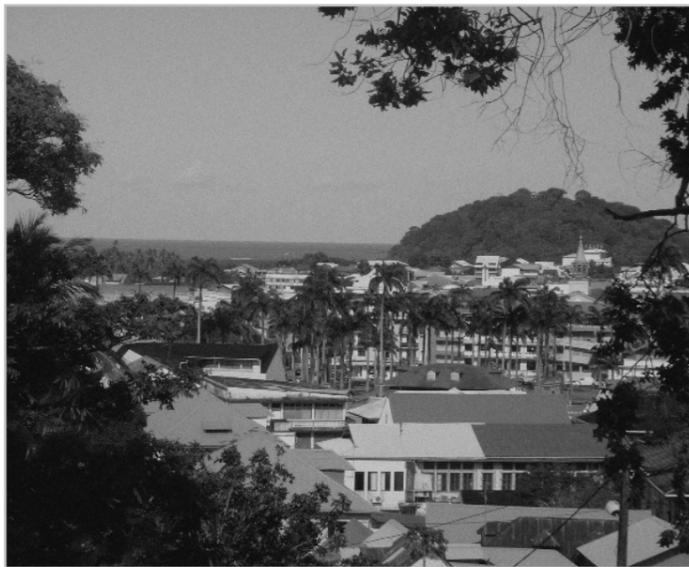
C'est comme toujours en homme pressé que Nicolas Sarkozy a passé quelques heures les 17 et 18 février à Haïti, en Martinique et en Guyane. La première de ces haltes a été consacrée, comme il se devait, à apporter de la part de la France un peu de réconfort aux Haïtiens venant de subir un séisme inouï (217 000 morts, un million de sans-abri, le pays pratiquement ruiné).

La dignité des Haïtiens

Contrairement à toutes les délégations internationales déjà venues, celle de la France a été saluée avec les honneurs militaires et les hymnes nationaux. Preuve de la place que tient toujours notre pays dans le cœur de cette population qui fut française de 1627 à 1804 et reste un des fleurons de la francophonie... C'est là que l'on mesure la honteuse lacune commise par tous les prédecesseurs de M. Sarkozy en ne rendant aucune visite à cette ancienne possession d'outre-mer depuis son indépendance. Aujourd'hui où le malheur la frappe, le chef de l'État vient la visiter, un peu comme ces cousins, dans certaines familles, dont on ne se rappelle l'existence qu'à l'occasion des enterrements...

Dans son discours marqué par l'émotion, M. Sarkozy y est allé du rituel couplet repentant sur « les blessures de la colonisation », mais aussi sur les difficiles « conditions de la séparation », façon un peu trop voilée de rappeler que l'ancienne Saint-Domingue fut le pays le plus prospère d'Amérique centrale et qu'elle connut de dramatiques tensions surtout à partir du moment où elle ne fut plus française...

Le président a ensuite exalté la dignité des Haïtiens qui, meurtris, restent « debout », et s'est déclaré fermement opposé à toute tentative de tutelle imposée



À Cayenne, le président de la République a défendu la réforme administrative engagée en Guyane.

sous prétexte de venir les aider : « C'est aux Haïtiens et à eux seuls de définir un véritable projet national. » Pour les aider à « reprendre le contrôle de leur destin », il a déjà promis une aide de 326 millions d'euros, ainsi que la formation de cadres dans les grandes écoles françaises, à commencer par l'accueil d'étudiants haïtiens dans les universités des Antilles et de Guyane, avec engagement de retour après leur formation.

Martinique et Guyane en période électorale

Le soir même, M. Sarkozy était à la Martinique, et le lendemain en Guyane. Il y arrivait quelques jours après deux dimanches de référendum (10 et 24 janvier) où les Martiniquais (à 80 %) et les Guyanais (à 73 %) ont d'abord clairement et pleinement dit non à l'autonomie, puis se sont quinze jours plus tard, laissés abuser (quoique avec une abstention de 70 % en Martinique et 72 % en Guyane !) par une propagande sarkozyste en faveur d'un chan-

gement de statut mêlant département et région, donc sortant du droit commun, ce qui est un moindre garantie contre l'autonomie (voir L'AF 2000 des 21 janvier et 4 février). Nombreux sont nos compatriotes d'Amérique centrale, à l'instar de notre ami Édouard Boulogne (car la Guadeloupe est menacée du même sort), qui dénoncent cette obstination de l'UMP « à vouloir ériger les départements d'outre-mer en cobayes de réformes administratives à l'échelle nationale qui suscitent dans l'hexagone et même à l'intérieur du Parlement de vives oppositions qui les rendent aléatoires »¹.

Le discours prononcé par M. Sarkozy à la Martinique ne nous semble pas de nature à rassurer ces observateurs perspicaces. Il s'est évidemment réjoui des 80 % de voix contre l'autonomie (comme si ces voix lui étaient destinées...) mais sur le reste, il a plutôt bafouillé : « Vous vous êtes exprimés avec la même clarté [il oublie les 70 % d'électeurs restés chez eux] en faveur de la création d'une collectivité unique fu-

sionnant le Conseil régional et le Conseil général. Au fond j'ai interprété ce résultat comme l'expression d'un refus déterminé d'une prise de distance avec la métropole et en même temps une volonté de moderniser le statut de la gouvernance de la Martinique. Avec ce double vote, vous êtes en avance sur la réforme des collectivités territoriales qui est en train d'être votée en métropole. » De l'art d'endormir une population en la flattant... Était-il bon d'employer ce mot de gouvernance qui sent aujourd'hui plutôt un souci de gestion efficace que l'envie d'amarrer les esprits et les cœurs à la métropole ?

Débat clos ?

Même incertitude sur ce que sera l'exécutif dans le nouveau statut. Il a aussi, à son habitude, bombé le torse contre « ceux qui privilégient la violence », avant d'exalter les « potentialités » économiques de ce « paradis ».

Quelques heures plus tard à Cayenne (Guyane), M. Sarkozy a affirmé, comme auparavant à Fort-de-France : « Aujourd'hui j'estime que le débat institutionnel est clos. » Il est donc tout content de lui mais il a pris soin de préciser, preuve qu'il n'ignore pas les difficultés qui restent : « Vous avez refusé l'autonomie, je ne vous la donnerai pas de façon détournée... L'avenir n'est pas pour autant sans nuage... Il s'est ensuite montré confiant dans le développement du tourisme, de l'industrie agroalimentaire et des énergies renouvelables, annonçant que la Guyane sera un jour « un territoire autonome sur le plan énergétique » et qu'il voulait faire de ce territoire un centre de préparation des Jeux Olympiques qui se tiendront au Brésil en 2016.

La réforme institutionnelle de ces territoires va maintenant peser sur la campagne en vue des prochaines élections régionales. Ce voyage quelque peu précipité n'était pas exempt de visées électoralistes. C'est pourquoi il a affirmé un soutien appuyé aux élus UMP, notamment à Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer et candidate en Guadeloupe... ■

Michel Fromentoux

¹ www.lescrutateur.com

» FLASH

C'est à un mois des élections régionales que le gouvernement a eu la bonne idée d'annoncer l'installation de... huit cents nouveaux radars fixes ! On accuse parfois le gouvernement de démagogie. Pour une fois il aura clairement pris le risque de se faire "flasher" par les électeurs qui, à force de voir du bleu sur le bord des routes, voteront vert ou rose aux régionales.

» HALAL

Au nom du légitime respect des convictions religieuses, on a peu à peu introduit des menus *halal* dans les cantines de nos écoles. Trop souvent on a cessé de respecter la coutume chrétienne du vendredi maigre, oubliant au passage qu'elle répondait pourtant aux recommandations des nutritionnistes. Et voilà que la chaîne de restauration rapide Quick propose dans ses points de vente des hamburgers dont la viande est exclusivement *halal*. À pousser le bouchon toujours plus loin, on ne pourra qu'exacerber des réflexes identitaires.

» CREVÉS

« Avant, on était crevés au boulot. Maintenant, on est usés partout, tendus tout le temps, dans tous les compartiments de la vie. » Ce constat est d'autant plus accablant qu'il n'émane ni d'un syndicaliste ni d'un adepte des 35 heures. Il est signé Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République, ancien sénateur UMP, dont le rapport au vitriol dénonce la « jungle administrative » qui rend les Français « fatigués psychologiquement ».

» XYNTHIA

Après la tempête, Nicolas Sarkozy en est convaincu : il faut reposer la question de l'urbanisation des zones littorales. Mais Cécile Duflot, la chef de file d'Europe Écologie, a eu raison de rappeler que, pendant la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy plaiderait pour un assouplissement de la loi Littoral...

» XYNTHIA 2

Il suffit qu'une tempête traverse le pays pour que les médias, en quête permanente d'émotion, s'emballent. Certains journalistes ont parlé de "tsunami" en Vendée, Claire Chazal mélange pêle-mêle la Vendée, le Chili et la dérive d'un iceberg comme des preuves du "réchauffement climatique". Et Ségolène Royal n'hésite pas à réclamer "l'unité nationale" face à la tempête. Si le bilan est lourd, sans doute faut-il raison garder...

Guillaume Chatizel

Glané dans la presse

□ **Le Spectacle du Monde** (février 2010) publie un dossier sur les élites, les grandes écoles en question : « Longtemps clés de voûte d'un système d'excellence fondé sur le mérite qui assurait un renouvellement graduel des élites, les grandes écoles remplissent de moins en moins ce rôle. De 30 % en 1950, la part des jeunes d'origine modeste n'y est plus, aujourd'hui, que de 7 %... Mais il ne s'agit là que d'un aspect du problème. L'autre aspect concerne la nature de l'ensei-

gnement dispensé dans ces établissements de prestige. Un enseignement tournant toujours un peu plus le dos aux humanités classiques et de plus en plus orienté vers la formation d'élites managériales globalisées, homogénéisées et consensuelles. » Vente en kiosque.

□ **Le Choc du mois** (janvier 2010) traite des nouvelles criminalités, notamment au travers d'un entretien avec le criminologue Xavier Raufer et des propos du journaliste de *Marianne*, Frédéric Ploquin, qui parle de la nouvelle donne du banditisme français. L'autre dossier de ce numéro porte sur le vin ; à signaler un passion-

nant article sur les moines vignerons de l'abbaye de Lérins qui fournissent les plus belles tables de France. Une fois de plus la qualité est au rendez-vous de cette livraison. Vente en kiosque, 6,50 euros.



□ **Civitas**, revue trimestrielle du mouvement éponyme, publie dans son dernier numéro un dossier sur

Le soldat chrétien et la guerre. Il est à signaler aussi un article sur René de la Tour du Pin, homme d'action et théoricien de l'ordre social chrétien. Le numéro 6 euros ; *Civitas*, 17 rue des Chasseurs, 95100 Argenteuil.

□ Dans **Éléments** (janvier-mars), il faut lire l'article *Ce que nous devons à Lévi-Strauss* qui met en évidence une révision de l'idéologie des droits de l'homme, et une critique des dérives de l'art moderne. À signaler aussi un passionnant article sur *Réapprendre à penser la Chine*. En kiosque, 5,50 euros. ■

Xavier Cheneveau

□ TRAITÉ DE LISBONNE

La confusion règne en Europe

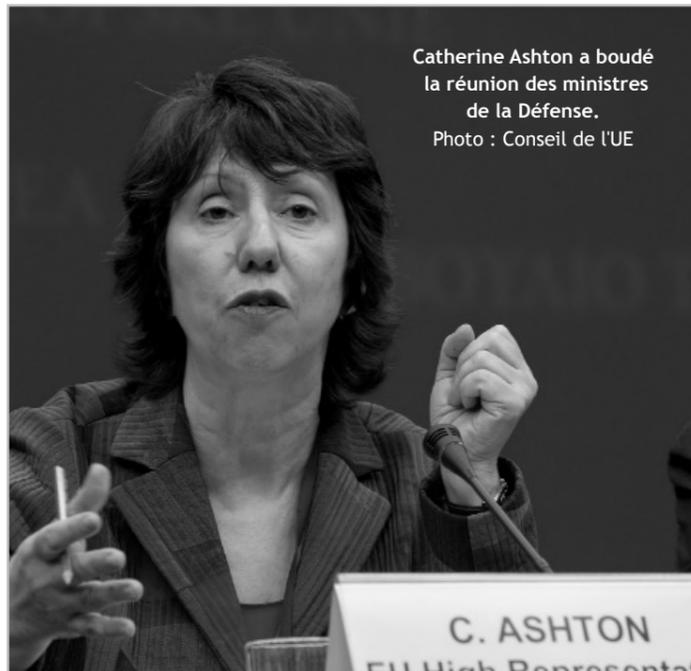
Agacement des Américains, dissensions entre les gouvernements et la Commission, critiques persistantes à l'encontre du Haut Représentant... L'Europe du traité de Lisbonne peine à soigner sa crédibilité internationale.

Le traité de Lisbonne « permet à l'Europe de se faire clairement entendre auprès de ses partenaires mondiaux », proclame le site officiel de l'UE. Trois mois après son entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009, les faits contredisent apparemment cette affirmation péremptoire.

Députés en embuscade

Après avoir déploré la confusion régnant dans l'Union, dont trois présidences se disputent désormais la représentation internationale (Conseil européen, Conseil, Commission), le gouvernement américain a dû recevoir la lettre l'informant « de la fin de l'application provisoire d'un accord sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière [...] aux fins de son programme de surveillance du financement du terrorisme ». Réunis le 22 février, les représentants des Vingt-Sept en avaient approuvé le texte suite au veto du Parlement européen éternant ses nouveaux pouvoirs. Dans un communiqué publié le lendemain, l'assemblée a confirmé que « les députés sont déterminés à exercer leur pouvoir budgétaire et leur contrôle démocratique dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris pour ce qui est des mécanismes de financement du service d'action extérieure ».

L'architecture du Service européen pour l'Action extérieure (SEAE) n'est pas encore fixée. Selon Jean Quatremer, il serait « quasiment acquis que celui-ci sera dirigé par un diplomate français de très haut rang, fin connaisseur des affaires européennes et bourreau de travail, secondé par un directeur politique italien ou allemand » (Coulisses de Bruxelles, 22/02/2010). Pour l'heure, la nomination d'un nouveau représentant à Washington illustre les difficultés posées



Catherine Ashton a boudé la réunion des ministres de la Défense.
Photo : Conseil de l'UE

par la fusion des piliers communautaire et intergouvernementaux. José Manuel Durão Barroso a dépêché outre-atlantique son directeur général des Relations extérieures, Joao Vale de Almeida. Ce faisant, le président de la Commission européenne s'est attiré les foudres des États membres.

Nomination controversée

« Envoyer un simple fonctionnaire à Washington pour succéder à un ancien Premier ministre, l'Irlandais John Bruton, qui avait sur place des réseaux d'une rare efficacité, n'est sans doute pas la chose la plus intelligente à faire au moment où les relations transatlantiques connaissent quelques remous à la suite de l'annulation par Barack Obama du sommet UE-États-Unis », poursuit notre confrère.

Mais il y a plus. En application du traité de Lisbonne, les anciennes délégations de la Commission, placées désormais sous la responsa-

bilité du Haut Représentant, sont appelées à représenter l'Union européenne tout entière. Aussi Pierre Lellouche a-t-il rappelé que « les États doivent être consultés ». Le secrétaire d'État en charge des Affaires européennes a exprimé le mécontentement de la France le 22 février, lors du Conseil des Affaires étrangères. « Plusieurs délégations [...] ont approuvé mon intervention », a-t-il confié à la presse (Bruxelles 2, 22/02/2010).

M^{me} Catherine Ashton, Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, par ailleurs vice-président de la Commission, pourrait se trouver tiraillée entre deux institutions rivales. « On voit [...] apparaître un aspect assez peu visible du traité de Lisbonne », commente notre confrère Nicolas Gros Verheyde, qui expliquerait « pourquoi nombre d'États membres militaient en sa faveur ». Avec la création du SEAE, en effet, la Commission perd « une partie de

l'autonomie acquise durant des années. On assiste [à] une certaine "renationalisation" des délégations extérieures de la Commission européenne. » Mais de là à évoquer un traité souverainiste, il y a un pas que nous nous garderons de franchir !

L'indignation fut de mise, également, à l'occasion de la réunion informelle des ministres de la Défense, organisée à Palma de Majorque les 24 et 25 février. M^{me} Ashton n'était pas là, préférant, notamment, assister à l'investiture du nouveau président ukrainien (dont la visite était annoncée à Bruxelles le 1^{er} mars). Toute la réunion aurait été préparée « en étroite collaboration » avec elle, a assuré Luis Cuesta, le secrétaire général espagnol de la Politique de défense, bien incapable d'étouffer les sarcasmes. Le secrétaire d'État néerlandais Jack De Vries a donné le ton sur Twitter : « M^{me} Ashton a brillé par son absence. Solana [son prédécesseur], lui, était toujours là... » (Bruxelles 2, 24/02/2010) Et le ministre de la Défense Hervé Morin d'ajouter, devant quelques journalistes : « Je trouve particulièrement savoureux, alors que nous devons évoquer les questions des relations entre l'UE et l'OTAN, que le secrétaire général de l'OTAN soit là et qu'il n'y ait personne pour l'UE... » (Bruxelles 2, 25/02/2010)

Quelques perspectives

Plus sérieusement, selon un compte rendu de la présidence espagnole, les ministres de la Défense sont convenus, entre autres, d'élargir les objectifs de l'opération Atalanta afin d'y inclure le contrôle des ports somaliens où amarrent les bateaux pirates. Ils prévoient, en outre, d'élargir l'utilisation potentielle des groupements tactiques aux missions humanitaires, et se sont accordés sur l'opportunité de doter leurs réunions « de pouvoir de décision en matière de déploiement des capacités, d'apport de forces et de moyens aux opérations en cours, d'impulsion à l'industrie européenne de la défense et de développement de clauses d'assistance mutuelle et de solidarité ». ■

Grégoire Dubost

» RÉGIONALES

L'Europe peine à s'immiscer dans la campagne électorale. Forte d'une allocation de 348 milliards d'euros, la politique régionale de l'Union occupe pourtant le deuxième poste budgétaire communautaire pour la période 2007-2013. Les fonds structurels ou de cohésion constituent une manne convoitée, dont la gestion est assurée en France par les préfetures. Seule l'Alsace en dispose avec quelque autonomie. Or, souligne Euractiv (24/02/2010), « le gouvernement n'a pas l'intention de faire de cette exception une règle », en dépit du mécontentement de l'opposition. Cela dit, rien n'interdit aux régions d'entretenir des liens directs avec Bruxelles, où le bureau de représentation de l'Île-de-France compterait six permanents. Candidate UMP dans les Yvelines, M^{lle} Aurore Bergé réclamerait une évaluation de son rôle avec, en perspective, l'augmentation de son budget, de un à quatre millions d'euros - soit la somme investie aujourd'hui par la Bavière.

» THON ROUGE

L'Union européenne pourrait soutenir l'interdiction du commerce international du thon rouge. D'ici un an selon la proposition de la Commission, ou dix-huit mois selon le vœu de la France. Celle-ci compterait deux-cents bateaux affectés à la pêche au thon rouge, dont vingt-huit captureraient 90 % des quotas nationaux. « Seuls ces gros pêcheurs seraient concernés par l'interdiction » rassure Euractiv (23/02/2010). « Les cent quatre-vingt restants sont des pêcheurs artisanaux. La Commission européenne promet de les autoriser à approvisionner le marché de l'UE avec des captures provenant des eaux des États membres. Si c'est le cas, les pêcheurs auront le droit de vendre leur thon rouge sur leurs propres marchés nationaux, mais pas de l'exporter. »

» ÉLARGISSEMENT

À l'issue d'un entretien avec son homologue turc le 22 janvier, le Premier ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero a réaffirmé le soutien de son pays à l'entrée d'Ankara dans l'UE. « Lors de ce semestre, a-t-il déclaré, nous souhaitons ouvrir le plus grand nombre possible de chapitres [de négociations], et si possible, les quatre chapitres que propose la Turquie, à savoir, la santé alimentaire, la culture, les infrastructures et la privatisation de l'énergie. » Deux jours plus tard, la Commission européenne a recommandé officiellement l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Islande.

Le progressisme vire à droite



L'UE s'achemine vers l'allongement de la durée minimale du congé de maternité. La Commission européenne avait proposé qu'elle soit portée de quatorze à dix-huit semaines (contre seize en France). Un progrès jugé insuffisant par la commission des Droits de la femme du Parlement

européen, qui s'est prononcée le mardi 23 février pour une durée minimale de vingt semaines. Par dix-neuf voix pour, treize contre et une abstention, elle a adopté le rapport sur la santé et la sécurité des travailleuses enceintes rédigé par la Portugaise Edite Estrela, membre du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D).

En vertu de la directive actuellement en vigueur, les femmes sont déjà tenues de prendre deux semaines de repos, avant ou après l'accouchement. Le projet de révision imposerait six semaines après la naissance de l'enfant, dont l'allaitement se trouverait ainsi facilité. Dans un communiqué, le Parlement européen souligne que « les États membres de-

vraient encourager l'octroi de congé dans cette perspective ». Selon la commission parlementaire, ils devraient également « veiller à ce que les pères soient habilités à prendre un congé de paternité entièrement payé d'au moins deux semaines » (onze jours dans l'Hexagone).

Cela tranche avec le féminisme auquel nous avions habitués les arcanes européens. Le secrétaire national de l'UMP s'en est ému : selon Philippe Juvin, ces propositions « stigmatisent les femmes dans leur rôle de mère. Ce texte n'est que l'aboutissement d'un lobbying des intégristes de tout crin et ne permettra pas de promouvoir l'émancipation des femmes dans nos sociétés ». « Avec le rapport Estrela, ajoute-t-il, la gauche

réenferme la femme dans le modèle opprimant de la maternité exclusive. » Que la "droite" se rassure : rien n'est encore joué. Le 25 mars, les députés seront appelés à s'exprimer en session plénière. Il faudra ensuite solliciter l'accord du Conseil des ministres, où la Grande-Bretagne affichera vraisemblablement ses réticences. « La directive devrait mettre en place des standards minimum au niveau européen pour la santé et la sécurité des femmes enceintes et ne pas ajouter de coûts supplémentaires sur la feuille de paie pour les entreprises déjà surtaxées et les systèmes de santé nationaux », a indiqué le directeur de la chambre de commerce britannique cité par AP (Euractiv, 26/02/2010). ■

TURQUIE

L'islamisation en marche

Si la Turquie entre dans l'Union européenne, le pays membre le plus grand par sa population risque d'être un État islamiste, opposé à la laïcité dont on se gargarise pourtant dans les milieux européens.

Vague d'arrestations, décidée par les autorités judiciaires, dans les rangs de l'armée turque, dont de deux anciens commandants en chef, de l'aviation et de la marine, de l'ex-chef des forces spéciales, etc. Parmi les officiers appréhendés plusieurs appartiennent au cadre actif. C'est l'armée dans son ensemble qui est visée.

Une vieille affaire

Motif des arrestations ? Une tentative de coup d'État militaire datant de... plus de sept ans ! Les inculpés auraient voulu organiser une vague d'attentats à la bombe notamment à Istanbul et Ankara, afin de créer un sentiment de panique et d'anarchie dans le pays, provoquant l'intervention des forces armées, et mettre ainsi fin au gouvernement des islamistes modérés de MM. Erdogan et Gül. Pourquoi exhumer cette affaire, si affaire il y a eu, après tant d'années, et créer une vive tension dans la société turque ?

Le Premier ministre Erdogan, évoque l'égalité des citoyens devant la loi et le respect de la démocratie. La majeure partie de la



presse turque et de l'opinion est bien plus nuancée, voire sceptique. Selon la constitution turque, d'inspiration kémaliste, les forces armées sont garantes de l'intégrité du territoire national et de la laïcité de l'État et de la société. Or, depuis que les islamistes de l'AKP sont arrivés au pouvoir, une politique de l'islamisation rampante de la société est mise en place qu'une majorité de l'opinion publique et le commandement de

l'armée n'approuvent pas. D'où une guerre d'usure permanente entre celle-ci et le pouvoir en place.

Mettre l'armée au pas

En lançant cette affaire le gouvernement cherche à mettre définitivement au pas l'armée. La suppression des privilèges constitutionnels de celle-ci devrait logiquement suivre si l'opération politico-judiciaire lancée par M. Er-

dogan et l'AKP réussissait. La Commission européenne et une partie de la classe politique des pays de l'Union, « exigent » la suppression du rôle de l'armée comme préalable à l'admission de la Turquie. Au nom de la démocratie. Si cette opération réussit, c'est le principal obstacle à l'islamisation de l'État, des institutions, de l'Université et de la législation qui disparaîtra en Turquie.

Bruxelles joue avec le feu

Les partisans de la séparation de la religion et de l'État perdraient leur soutien. Il est impensable qu'on l'ignore à Bruxelles, comme dans les milieux politiques européens qui soutiennent la politique de M. Erdogan. Font-ils le jeu des islamistes ? On comprend l'inquiétude exprimée par les partis d'opposition en Turquie qui parlent d'un coup d'État civil contre la constitution laïque du pays. On comprend moins le soutien "occidental" à cette opération. Lorsque la Turquie entrera dans l'Union européenne - puisque cela ne fait aucun doute selon les européens - le plus grand pays membre de l'Union européenne par sa population risque ainsi d'être un État islamiste opposé à la laïcité dont on se gargarise pourtant dans ces mêmes milieux.

Les controverses qui se déroulent actuellement en Turquie dépassent ainsi largement le cadre d'un problème purement intérieur. L'affaire est à suivre avec vigilance. Elle nous concerne aussi. ■

Pascal Nari

Coup d'État au Niger

Un coup d'État-éclair a renversé ce jeudi 18 février le président de la république du Niger Mamadou Tandj. Dès le lendemain, les écoles, les commerces et les banques étaient rouvertes et une légère troupe gardait les abords du palais de Niamey où allait s'installer dès le lundi suivant le chef d'escadron Salou Djibo, jusqu'alors plutôt un homme de l'ombre. Aussitôt, bien sûr, les grandes instances internationales et la France ont exprimé leur désir de voir revenir la légalité et la sacro-sainte démocratie dans ce pays pourtant très habitué aux coups d'État. Il n'en reste pas moins que Mamadou Tandj, qui se cramponnait au pouvoir par tous les moyens, refusait toujours d'évoquer le risque d'une pénurie alimentaire, alors que Salou Djibo, lui, annonce qu'il veut prendre tous les moyens pour faire face à la famine... La France devrait, semble-t-il, adopter une attitude prudente dans cette affaire, car il importe que soient protégés les intérêts du groupe industriel français Areva qui exploite au Niger ce qui, d'après certains, serait la mine d'uranium la plus importante de toute l'Afrique, et la deuxième du monde...

La Sainte Russie à l'honneur

Le président russe Dimitri Medvedev et son épouse ont visité la France ces lundi 1^{er} et mardi 2 mars. M. Sarkozy a commencé dès lundi soir les entretiens politiques avec son homologue : l'Iran, la Palestine, la sécurité européenne, la situation financière mondiale ont été à l'ordre du jour, ainsi qu'un protocole d'accord signé quelques heures plus tôt par les groupes énergétiques français GDF-Suez et russe Gazprom et aussi les tractations pour une vente éventuelle de quatre navires porte-hélicoptères français à la Russie. Le clou de cette visite a bien sûr été l'inauguration mardi matin par les deux chefs d'État de l'exposition exceptionnelle Sainte Russie au musée du Louvre, splendide occasion

d'ouvrir l'année croisée France-Russie qui promet d'être riche en manifestations culturelles en tout genre. L'exposition présente plus de quatre cents œuvres (sculptures, mosaïques, icônes, œuvres d'orfèvrerie, instruments liturgiques et broderies, manuscrits...) du X^e siècle au règne de Pierre le Grand (1682-1725) en rendant compte de l'art sacré orthodoxe, de ses composantes et de ses liens avec Byzance et l'Occident médiéval.

Deux royaumes appelés à devenir deux fleurons de la chrétienté

Les laïcistes intégristes ne décolèrent pas, car le Louvre va ainsi jusqu'au 24 avril exalter la spiritualité russe. Selon nous les Français auraient fort intérêt à imiter les Russes dans leur effort de retour aux sources de leur génie. Les traditions politiques russes, comme celle de France, sont sorties d'un baptistère ;

Clovis à Noël 496 se convertit sous la douce influence de son épouse sainte Clotilde, saint Vladimir 1^{er}, prince de Kiev, se convertit, lui, à l'Épiphanie 988, pour pouvoir épouser Anne, sœur de l'empereur de Constantinople Basile II. Deux royaumes appelés à devenir de beaux fleurons de la chrétienté et dont l'alliance fut scellée dès 1051 par le mariage d'Henri 1^{er}, roi de France, avec Anne de Kiev, donnant ainsi du sang russe à toute la lignée royale de France ! Par la suite, la dureté des temps entraîna l'Église russe dans le grand schisme dit orthodoxe, sans que l'âme russe cessât d'être un grand et souvent émouvant mystère. Des rapprochements entre les deux grands pays pourraient donner lieu à des rapprochements spirituels. Hélas, on voit d'un côté une nation, la Russie, fière de reconstituer son âme, de l'autre une nation, la France, à qui ses dirigeants inculquent officiellement la honte de leur passé chrétien... ■ M.F.



MEXIQUE

Les catholiques menacés



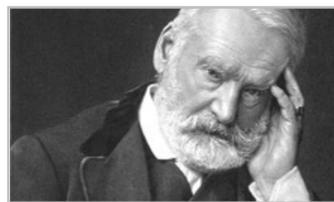
Les Mexicains, en grande majorité catholiques, vont-ils devoir se forger à nouveau un âme de Cristeros pour ne pas subir un nouvel assaut laïciste ? L'extra-

ordinaire et tragique épopée de ces guerilleros brandissant, jusqu'à mourir en nombre, l'étendard du Christ-Roi de 1926 à 1929 pour empêcher des fermetures d'églises et des emprisonnements de prêtres, a profondément marqué le catholicisme dans ce pays. On comprend que moins d'un siècle plus tard, le 11 février, beaucoup se soient inquiétés en voyant la chambre des députés approuver une réforme inscrivant à l'article 40 de la constitution le caractère « laïque » de l'État mexicain. Les évêques ont aussitôt protesté, disant estimer « convenable et sain que les sphères de l'Église et de l'État soient séparées (dire

distingués serait plus juste... Attention au piège des mots !) », mais s'inquiétant de ce que le terme de "laïque" pourrait être significatif d'une « attitude irrationnellement antireligieuse et anticatholique ». Cette recrudescence qui s'amorce de la persécution déjà centenaire fait suite aux prises de position très nettes des évêques contre l'avortement, la contraception et le mariage homosexuel. Les modernes Nérons en sont aujourd'hui à dénoncer le catholicisme pour la seule raison qu'il combat pour la vie et pour la loi naturelle. La résistance doit s'organiser de chaque côté de l'Atlantique. ■ M.F.

FRANCE

Un nouveau réseau culturel



La réforme du réseau culturel entreprise par le Quai d'Orsay doit créer, sous forme d'établissement public, une agence culturelle extérieure, sur le modèle

du Goethe Institut allemand. « Le nom de cette agence sera également donné aux cent quarante-trois centres culturels français qui, à l'étranger, constitueront ses relais », explique le gouvernement, dont « l'objectif est que la France dispose, pour sa diplomatie d'influence, de la marque unique qui jusqu'à aujourd'hui lui fait défaut ». À cet effet, un projet de loi a été adopté par la chambre haute le 22 février. Les sénateurs ont choisi de baptiser la nouvelle agence du nom de Victor Hugo. Mais rien n'est définitif, les députés étant appelés à statuer à leur tour. ■

AFRIQUE DU SUD

Mandela, vingt ans après...

Après vingt-sept années de prison, Nelson Mandela fut libéré le 11 février 1990. Il soutint alors la réconciliation avec le gouvernement du président Frederik de Klerk pour mettre fin au régime d'apartheid. Le bilan s'avère contrasté.

Il y a vingt ans, Nelson Mandela sortait de Robben Island. Il y était incarcéré depuis 1962. Vingt-sept ans de prison ! 1990 marquait aussi l'abolition du régime d'apartheid. La voie était ouverte à une Afrique du Sud qui n'était plus régie par le "pouvoir blanc". Nelson Mandela en deviendra le premier président.

La guerre des blancs

Le "politiquement correct" offre souvent des stéréotypes déformant la réalité. Loin de moi le désir de justifier l'apartheid. J'ai connu l'Afrique du Sud, j'ai rencontré ses élites dirigeantes et certains des opposants de l'époque. Il est de bon ton de clouer au pilori le colonialisme. En raccourcissant, l'on peut dire qu'il connut ses pages glorieuses, ses pages odieuses. Cette antithèse hugolienne mérite naturellement d'être nuancée et argumentée selon les pays.

La réalité sud-africaine était de nature différente. La définir en usant du terme "colonial" était la tronquer et la déformer. Les relations entre blancs et noirs devaient être vues à travers le prisme des rapports conflictuels entre blancs. La guerre des Boers n'était pas éteinte. Elle persistait quotidiennement à travers les éditoriaux de la presse anglophone et afrikaner. De manière plus concrète encore, la totalité du pouvoir politique appartenait aux Afrikaners. Par contre, l'essentiel du pouvoir économique était détenu par des anglophones.

Ces fractures se retrouvaient sur le plan géographique. Le Cap, la ville des origines par la langue et le style des bâtiments, tel le Parlement, peut faire songer à la vieille Angleterre. Par contre, Pretoria, la capitale administrative, évoque par son nom Martinus Wes-



Frederik Willem de Klerk et Nelson Mandela au Forum de Davos en 1992

sel Pretorius, le premier président de la République sud-africaine. C'est l'image de la bible et du fusil, celle des pionniers appelés les Afrikaners, les Voortrekkers (ceux qui vont de l'avant en néerlandais). Quel contraste, à côté de ce berceau de l'Afrique du Sud, que la ville de Johannesburg ! On l'appelait "Jewburg", la ville des juifs, où l'on parle anglais et où l'on fait des affaires. Nous pourrions poursuivre énumérations et descriptions, chaque ville apportant un reflet de l'histoire et de la sociologie.

La ségrégation

Ce pays, à l'époque où je l'ai connu, différait profondément de type colonial classique. L'apartheid, officiellement, se nommait "développement séparé". Le principe en afrikaans s'énonçait ainsi : « *goede Afsluitingen maken goede Geburen* » ; "les bonnes

clôtures font les bons voisins". Ce qui s'avéra inexact. La vie sociale était réglé par un code d'une complexité inouïe. Chaque détail faisait l'objet d'une réglementation. Si un blanc recevait chez lui un ami indien, un métis ou un noir, ceux-ci devaient préalablement se présenter au commissariat de police et dire où ils allaient. Selon leur couleur de peau, certains pouvaient ou non apporter de l'alcool. Le docteur Barnard me raconta qu'il lui était interdit d'inclure un médecin noir dans son équipe, aussi compétent qu'il puisse être. Cela étant, les populations de couleur étaient-elles réduites à la misère ? Non. L'écart des niveaux de vie était grand mais il n'était pas rare de voir des cadres noirs dans l'industrie et le monde des affaires. Il existait une bourgeoisie noire. Mais ces "bourgeois" devaient, comme les autres, résider dans les *townships*, tel Soweto. La ville blanche

leur était interdite. Y travailler certes, y habiter non. Un tel régime, moralement injustifiable, était, en plus, intenable. L'apartheid a vécu. Lui a succédé le temps des illusions et des promesses non tenues.

Nelson Mandela - disons-le en faisant abstraction d'une hagiographie tiers-mondiste - s'est révélé un homme de dialogue et un politique avisé. L'indépendance acquise en accord avec l'ancien adversaire Frederik de Klerk, il a consacré le statut linguistique de la langue afrikaans. L'issue du conflit avait été retardée par la hantise des Afrikaners de voir leur langue supplantée et submergée par l'anglais. Par ailleurs, dans le nouvel État, les fermiers et les cadres blancs n'ont pas été chassés. Au bénéfice de l'économie.

Les illusions perdues

Il n'empêche que ceux dont l'analyse porte sur l'Afrique du Sud d'aujourd'hui se montrent critiques. Les inégalités se creusent et, dans les grandes villes, en particulier Johannesburg, l'insécurité se révèle insupportable. Si des progrès ont été réalisés en matière d'éducation et de santé, ils demeurent bien en deçà de ce qu'on espérait. Le plan logement n'atteint pas la moitié de ce qui était prévu. Au sein de l'ANC (African national Congress), le parti majoritaire, des dissensions profondes se font jour. La corruption s'étend. Dans les campagnes, ce n'est pas d'insécurité dont on fait état, mais de violences. Les fermiers blancs, au nombre de 35 000 environ, sont parfois attaqués par des bandes organisées. Le gouvernement baisse les bras. Devant sa carence, certains fermiers s'inscrivent à des stages de commandos et constituent des milices d'autodéfense. Dans la population noire, on compte par millions les jeunes non scolarisés. Une situation qui fait le lit de la criminalité.

Même si l'Afrique du Sud offre des atouts comparé à bien des pays d'Afrique noire, son avenir est pré-occupant. Détruire l'apartheid n'a pas suffi pour assurer la prospérité du plus grand pays du continent africain. ■

Charles-Henri Brignac

AFGHANISTAN

Washington marque le pas

L'offensive déclenchée il y a plus de deux semaines par les forces "alliées" dans la province de Helmand en Afghanistan semble marquer le pas. Sur le plan militaire, après quelques combats, la ville de Marjah, chef-lieu de la province, est passée sous le contrôle des Américains et de leurs alliés. Les faubourgs de la cité n'étaient pas encore pris ce lundi matin. Quant aux Talibans, comme prévu (voir *L'AF 2000* du 20 février), ils ont disparu, fondus dans la population.

Le commandement de l'OTAN avoue une dizaine de tués de son côté et avance le chiffre d'une



quinzaine dans les rangs taliban. La prise en main de la province est loin d'être assurée. Donc l'opération qui devait être brève et constituer un coup sévère, et surtout médiatique, continue mais ne fait plus la "une" de l'actualité. Elle est même éclipsée par des attentats spectaculaires perpétrés par les islamistes à Marjah même, à Kaboul et ailleurs. Avec plusieurs dizaines de morts dont un Français.

Des erreurs ont été commises. D'abord, on compte une trentaine de victimes civiles - le commandant en chef américain a présenté ses excuses au gouvernement et au peuple afghan. Ensuite, un gouverneur non pachtoune et ne parlant pas l'idiome local a été nommé par Kaboul. Ce technocrate, tout à fait respectable, venait de passer quinze ans en Allemagne, et il a vite été accusé d'être un intrus.

Washington avoue à mots couverts que l'offensive n'a pas encore atteint son objectif. Résultat des courses, le président Obama a été contraint de convoquer d'urgence une réunion de son cabinet pour évaluer l'opération. Et, pour couronner le tout, le chiffre de mille morts dans les rangs américains, dont une petite moitié depuis une année, a été dépassé cette semaine, tandis que la Hollande a décidé, au prix d'une crise ministérielle et des élections anticipées, de retirer ses troupes. Les nouvelles d'Afghanistan ne sont pas bonnes. Ce n'est là qu'un euphémisme. N'est-il pas temps d'évaluer, loin des caméras et des gesticulations, les raisons profondes de la crise, et d'entreprendre la révision qui s'impose dans la stratégie de lutte contre les islamistes afghans ? ■ P.N.

» SILENCE

La banque Goldman Sachs, tout particulièrement, ne serait pas étrangère au maquillage des comptes publics de la Grèce, puis à la spéculation sur sa dette qui a provoqué l'inflation du taux d'emprunt. Outre-Atlantique, les soupçons ont paru suffisamment fondés à la Réserve fédérale pour qu'elle ouvre une enquête sur le rôle des banques américaines dans les déboires financiers rencontrés par Athènes. En Europe, apparemment, c'est à peine si l'affaire fait scandale. (*Coulisses de Bruxelles*, 25/02/2010)

» DÉPART

Aujourd'hui, 1 200 militaires français sont prépositionnés au Sénégal. Ils seront appelés prochainement à quitter leur base de Dakar. Cela en application des orientations définies dans le Livre blanc sur la défense nationale de 2008, qui prévoyait le maintien d'une seule base française sur la côte atlantique de l'Afrique. Paris a donc tranché en faveur du Gabon, où son implantation à Libreville lui assure un accès rapide à l'aéroport. (*Secret Défense*, 19/02/2010)

» PALESTINE

La France entend relancer le processus de paix au Proche-Orient. Vaste programme, que le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner voudrait faire passer par l'Europe. Dans un tribune cosignée avec son homologue espagnol, publiée par *Le Monde* le 23 février, il appelle le Vieux Continent à « proposer [...] un calendrier de négociations limité, sur l'ensemble des questions du statut final (sécurité, frontières, eau, réfugiés, Jérusalem) » et à « promouvoir, sur le terrain, des mesures de confiance audacieuses ». Dans un entretien accordé quelques jours plus tôt au *Journal du Dimanche*, il a même affirmé qu'il serait « tenté » par « la proclamation rapide d'un État palestinien, et sa reconnaissance immédiate par la communauté internationale ». Le président de la République s'est montré plus prudent le 22 février, alors qu'il recevait à l'Élysée le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. L'ayant assuré d'un « soutien complet et total », Nicolas Sarkozy a rappelé « les termes d'un accord de paix définitif », que « tout le monde connaît ». À savoir, « deux États ; Jérusalem, capitale de deux États ; l'État palestinien dans les frontières de 1967, un échange de territoires ; une discussion sur les réfugiés ».

MAI 1109

Le drame de La Roche-Guyon

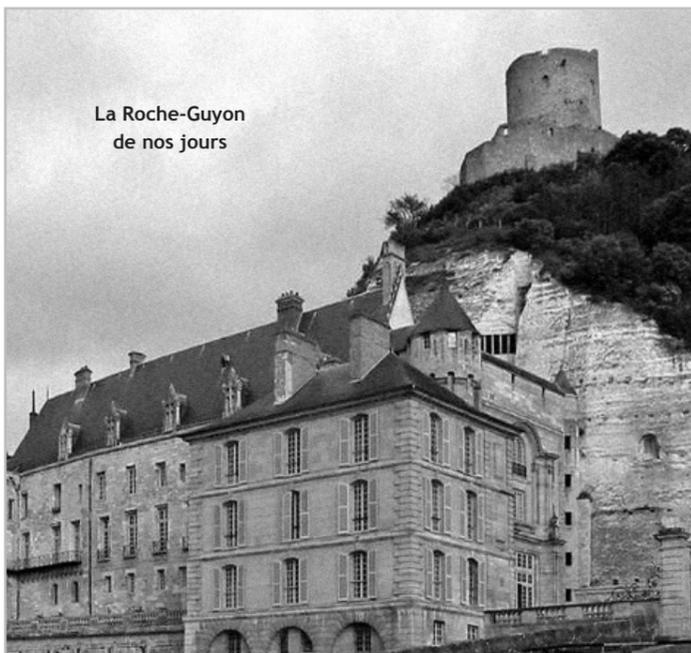
La Roche-Guyon est aujourd'hui une paisible commune des Yvelines. Mais aux XI^e et XII^e siècles, le duc de Normandie, roi d'Angleterre, et le roi de France s'affrontaient sur son territoire...

« **A**u sommet d'un promontoire abrupt, dominant la rive du grand fleuve de Seine, se dresse un château, affreux et sans noblesse, appelé la Roche-Guyon », écrit Suger - celui que Louis VI le Gros (1108-1137) appelle « le vénérable abbé que nous admettions à nos conseils comme fidèle et familier ». La Roche-Guyon - arrondissement de Mantes, canton de Magny-en-Vexin - est aujourd'hui une paisible commune des Yvelines, presque à la limite de l'Eure. Mais aux XI^e et XII^e siècles, son terroir faisait partie d'une région d'affrontements entre le duc de Normandie, roi d'Angleterre, et le roi de France.

Une forteresse à prendre

L'Epte constituait la frontière entre le Vexin normand, qui relevait du duc, et le Vexin français, qui appartenait au domaine royal. La forteresse de La Roche, assise entre les deux vallées de la Seine et de l'Epte, constituait une position militaire importante. Elle exposait le châtelain aux entreprises, aux exactions et aux tentatives de corruption des deux princes rivaux.

Il est probable que Guillaume le Conquérant s'assura son concours lorsqu'il envahit le Vexin français. Mais cette campagne fut courte, et après l'incendie de Mantes, il retourna à Rouen, où il mourut en 1087. Son fils Guillaume le Roux fit également valoir par les armes ses prétentions sur le Vexin français. « Robert, comte de Meulan, admit les Anglais dans ses forteresses, et leur ouvrit en Île de France un large accès », écrit Orderic Vital. « Il en fut de même pour Guyon de la Roche : avide de l'argent des Anglais, il leur livra les forteresses de La Roche et de Vétheuil », tandis qu'au contraire d'autres seigneurs du Vexin français demeuraient fidèles à leur roi. Or, voici qu'à Guyon succéda Guy, « un jeune homme doué d'un bon naturel, rompant avec la tradition de méchanceté de ses ancêtres », et bien décidé à « mener une vie d'honneur ».



Il avait une femme et des enfants, mais aussi un beau-frère, nommé Guillaume, Normand d'origine, « un félon sans pareil qui passe pour son familier et son ami intime ». Un dimanche, probablement en mai 1109, il se mêla aux premiers fidèles, les plus dévots, qui se rendaient à l'église contiguë à la résidence de Guy. Il était vêtu d'un haubert et d'une chape, et accompagné d'une poignée d'hommes de main.

Un meurtre à l'entrée de l'église

Durant quelque temps, il fit semblant de prier avec l'assistance. Lorsque Guy, presque souriant, entra dans l'église, Guillaume tira son épée, immédiatement imité par ses complices. Guy tomba, et à cette vue la châtelaine se déchira les joues de ses ongles, courut vers son mari et s'effondra sur lui, le couvrant entièrement de son corps. Et tandis qu'elle recevait des coups des meurtriers, elle les apostropha, selon Suger : « Quelle faute as-tu donc commise envers ces gens, ô mon très cher époux ? Est-ce que, beaux-frères comme vous êtes, il n'y avait pas entre vous une indissoluble amitié ? Qu'est-ce que cette folie ? Vous êtes tous enragés ! »

En la saisissant par les cheveux, les meurtriers l'arrachèrent du corps de son mari, achèvent celui-ci, trouvèrent ses enfants et se défirent d'eux, « avec une méchanceté digne d'Hérode, en leur fracassant la tête contre le rocher ». Comme ils allaient et venaient, en proie à leur frénésie, la châtelaine, étendue sur le dos, se glissa « à la façon d'un serpent », autant que ses forces le lui permirent, jusqu'au corps mutilé de son mari, et l'étrint comme celui d'un vivant. Puis, comme le dit Suger en lui appliquant un vers de Lucaïn, *Hec ait, et lasso jacuit deserta furore* : elle parla, son délire, lassé, l'abandonna, elle resta gisante.

Guillaume examina la forteresse, dont il comptait se servir « pour imprimer la volonté de la crainte aux Français et aux Normands », et pour opérer des expéditions aux alentours. Il appela les habitants du pays, leur fit des promesses « pour le cas où il s'attacheraient à lui ». L'échec fut complet. Par ailleurs, les seigneurs du Vexin français, ayant appris le drame, se concertèrent, et rassemblèrent de toutes parts, chacun suivant son pouvoir, des chevaliers et des gens de pied : « Dans la crainte que le très puissant roi d'Angleterre Henri ne porte secours aux félons » raconte Suger, « ils se hâtent vers La Roche, postent sur la pente une foule de chevaliers et de gens de pied, pour que personne n'entre ni ne sorte, et, du côté des Normands, pour empêcher ces derniers d'apporter du secours, ils obstruent le chemin en y plaçant le gros de l'ost. Entre temps, ils envoient vers le roi Louis, lui font savoir le complot, et lui demandent ses recommandations à ce sujet. Usant du pouvoir attaché à la majesté royale, il prescrit en punition une mort très cruelle et très honteuse, et leur mande que, s'il le faut, il ira leur prêter assistance. »

Plusieurs jours s'écoulèrent. On négociait. Guillaume, afin de conserver le château, fit différentes promesses à « certains des plus nobles parmi les hommes du Vexin ». Ceux-ci les refusèrent. Guillaume finit par accepter d'abandonner le château, mais à condition qu'il lui fassent attribuer une terre, et qu'ils lui assurent la possibilité de s'y rendre en toute sécurité. « Un plus ou moins grand nombre de Français ayant confirmé par serment cet engagement », il accepta de les laisser entrer dans le château. Mais d'autres seigneurs du Vexin français, bien plus nombreux, s'indignèrent de ce compromis.

Compromis et révolte

Le lendemain, lorsque ceux qui avaient accepté celui-ci et prêté serment entrèrent dans le château, d'autres les suivirent, fort mécontents. Ceux qui étaient restés à l'extérieur se mirent à crier, demandant, « avec des vociférations horribles », que ceux qui les avaient précédés jettent les traîtres dehors. Ils proclamèrent que s'ils ne le faisaient pas, ils seraient massacrés par eux-mêmes, comme « les traîtres ».

Ceux qui avaient conclu l'accord avec Guillaume résistèrent. Alors, tous ceux qui n'avaient rien juré, et qui étaient supérieurs en nombre, se précipitèrent sur eux, les frappèrent de leurs épées, impios pie trucidant, membris emutilant, alios dulcissime eviscerant, et quicquid crudelilus mitius reputantes in eos exaggerant, massacrent pieusement ces félons impies, mutilèrent aux uns les membres, éventrèrent avec délices les autres, bref épuisèrent sur eux tous les plus cruels supplices, tout en les réputant trop doux encore.

Vivants et morts furent jetés par les fenêtres ; hérissés d'innombrables flèches, pareils à des hérissons, ils demeurèrent en l'air, sur les pointes des lances. Le forfait de Guillaume est vengé : quod, quia vecors vivus fuerat, mortuus est excordatus, parce que, vivant, il a montré un cœur féroce, mort, on lui ôte le cœur. « On le lui arrache des entrailles, et, tout gonflé par la fourberie et l'iniquité, il est placé sur un pieu, qu'on laisse planté au même endroit pendant plusieurs jours. Quant à son cadavre et à ceux de quelques-uns de ses compagnons, on les plaça, liés avec des cordes et des herbes, sur des claies arrangées exprès, et on les laissa descendre tout le long du cours de la Seine ; de la forte, si, par hasard, rien ne les empêchait de flotter jusqu'à Rouen, ils y devaient faire bien voir le châtement infligé à leur félonie, et ceux qui avaient momentanément souillé la France de leur infection ne devaient pas cesser, une fois morts, de souiller la Normandie, leur pays natal », conclut Suger. ■

René Pillorget

✓ Suger : *Vie de Louis le Gros* ; traduction de Henri Waquet, Paris, Honoré Champion, 1929, 332 pages.
✓ Émile Rousse : *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg* (Paris, Hachette, 1892, 495 pages.

EXPOSITION

Les Passagers du vent

S'il est un lieu pour enflammer l'imagination à Paris, c'est le musée de la Marine. Il nous convie à une nouvelle escale pour nous embarquer avec *Les Passagers du vent* auxquels le crayon de François Bourgeon a donné vie.

La saga s'est ouverte en janvier 1980. Les premières planches furent remarquées et récompensées la même année à Angoulême. Elles ouvrirent les pages d'un récit dont l'esclavage constitue la trame. Nous sommes au XVIII^e siècle, lorsqu'à Nantes ou à La Rochelle des fortunes naissent de la traite du "bois d'ébène". Au cœur de l'intrigue on trouve une héroïne. Burgeon lui donne Isa pour prénom. Il la conduit sur les chemins de la traite négrière d'Europe en Afrique, et de là aux Antilles et aux Amériques. Ce furent les albums ayant pour titre *La Fille sous la dunette*, *Le Ponton*, *Le Comptoir de Juda*, *L'heure du serpent* et *Le Bois d'ébène*.

On aurait pu croire que *Les Passagers du Vent* étaient arrivés au bout de leur voyage et de leur errance aventureuse. Pour notre bonheur, il n'en était rien. Voici les voiles à nouveau carguées. Zabo, *La Petite Fille Bois-Caiman*, vivra la révolte des esclaves à Saint-Domingue et la guerre de Sécession en Louisiane. Elle retrouvera Isa au couchant de sa vie. Les deux existences se rejoignent, se fondent et s'écoulent comme le fleuve et le temps.

Le musée de la Marine a l'heureuse idée d'offrir à François Burgeon de faire escale à Chaillot. La genèse de l'œuvre s'y déploie. À travers l'exposé des sources jusqu'aux dessins originaux à l'encre et à la mine de plomb en passant par des maquettes de lieux évoqués. Le graphisme est d'une grande beauté. Il arrive qu'à la vue de certaines scènes ou paysages de bayous on éprouve, presque physiquement, le sentiment de s'y trouver. Du grand art. Celui du récit, celui du dessin. Ils s'épousent.

Ch.H.B.

✓ *Les Passagers du Vent* : jusqu'au 3 mai, tous les jours de 10 heures à 18 heures sauf mardi ; Fermeture des caisses à 17 h 15 ; entrée : 7 euros ; tarif réduit : 5 euros ; Palais de Chaillot, 17 place du Trocadéro, 75116 Paris (métro Trocadéro) ; informations : 01 53 65 69 53.

L'ACTION FRANÇAISE **TARIF DES ABONNEMENTS**
(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

1. Premier abonnement France (un an) 76 €	5. Abonnement de soutien (un an)..... 150 €
2. Premier abonnement Étranger (un an) 85 €	6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) 65 €
3. Abonnement ordinaire (un an) . 125 €	7. Outre-mer (un an)..... 135 €
4. Abonnement de six mois 70 €	8. Étranger (un an)..... 150 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Tél..... Courriel.....

Bulletin à retourner avec un chèque à l'ordre de la PRIEP à :
L'Action Française 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 PARIS
CCP Paris 1 248 85 A

□ CETTE ANNÉE-LÀ

1360 : La naissance du franc

Prisonnier du roi d'Angleterre, Jean II le Bon doit s'acquitter d'une rançon astronomique. Pour en faciliter le règlement, il crée le 5 décembre une nouvelle monnaie, le franc, ainsi nommée pour commémorer sa libération.

Cette année-là, la dixième de son règne, Jean II le Bon, quarante et un ans, rentra d'Angleterre où il avait été depuis 1356 captif du roi Édouard III à la suite d'une bataille livrée à Poitiers où le roi des lys avait été battu en manifestant une bravoure qui lui avait acquis malgré tout un grand prestige (voir *L'AF 2000* du 19 février 2009). Pendant cette longue et douloureuse absence, son fils le dauphin Charles, avait maîtrisé avec un grand courage la véritable révolution fomentée par le drapier Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Il avait réussi à vaincre cet ambitieux voyou, tout en sauvegardant la souveraineté de la couronne (voir *L'AF 2000* du 5 mars 2009).

Le traité de Brétigny

Le roi Jean, donc, était de retour en France, mais toujours captif à Calais. Il avait dû, pour cela, ratifier le 13 juin à la Tour de Londres, sous la contrainte donc sans engagement moral, le très dur traité de Brétigny signé le 8 mai par les représentants des deux rois. Le roi de France rendait aux Anglais tout le Sud-Ouest français et leur cédait Calais. Ces clauses imposées par l'étranger n'avaient nullement atteint l'honneur capétien, bien au contraire ! En revanche, les haines contre l'Anglais en furent cristallisées dans le Midi.

Toutefois pour le roi, encore maintenu à Calais, et pour le dauphin Charles, le souci principal restait la rançon astronomique réclamée par le roi Édouard III : pas moins de trois millions de livres, soit 12,5 tonnes d'or ! Or des années de guerre étrangère et de guerre civile avaient ruiné le royaume !



Dans les quinze jours, de nouvelles taxes furent créées, dont l'impôt sur le sel, la fameuse "gabelle". Des lettres furent expédiées fixant les cotisations de chaque ville et le délai de leur versement. Les trois ordres, clergé, noblesse, tiers-état, furent imposés sans discrimination. Reims, Rouen, Lille, les cités du Languedoc, Paris, l'abbé de Saint-Denis, versèrent beaucoup ; même le pape Innocent VI, pourtant harcelé dans sa bonne ville d'Avignon par la menace des grandes compagnies, se prit de pitié pour la France et accorda un large prêt. Néanmoins, l'on ne put réunir que les deux tiers du premier acompte : 400 000 écus...

Or, avec l'accord de son père, Charles négociait déjà le mariage de sa petite sœur Isabelle de

France, onze ans, avec Jean, fils de Galéas Visconti, coseigneur de Milan, qui n'avait pas encore neuf ans. Celui-ci était infiniment riche, et cette union était une mésalliance. Mais le besoin d'argent était vital pour le roi et pour la France ! Il fallait bien que la famille royale participât au sacrifice de la nation. Galéas offrit 600 000 écus d'or, dont un premier acompte fixé au mois de juillet, le reste au jour de la célébration du mariage bien sûr ultérieurement.

Édouard III gardait quelques otages

Édouard III, toujours prétendant à la couronne de France comprit alors qu'il obtiendrait l'argent de la rançon et, le jour même de

l'entrée d'Isabelle à Milan, il vint à Calais rendre sa totale liberté à Jean II. Les deux rois festoyèrent quelques jours et l'on remit à plus tard la discussion des dernières clauses du traité de Brétigny. Toutefois, le roi anglais gardait quelques enfants de Charles en otage jusqu'au paiement total de la rançon !

La souveraineté royale

Pour faciliter le règlement de cette somme, Jean II créa le 5 décembre une nouvelle monnaie, le franc, ainsi nommée pour commémorer sa libération. « *Nous avons été délivré de prison et sommes franc et délivré à toujours* », déclara-t-il. Ainsi le denier fut appelé franc d'or. La pièce de 3,88 grammes d'or fin, montrait le roi chargeant à cheval selon l'idéal chevaleresque. Cette monnaie allait représenter dès le règne du dauphin devenu Charles V le Sage en 1364 une monnaie stable, garante de la puissance et de l'autorité du souverain, capable de rivaliser avec le florin de Florence qui dominait alors l'Europe. En dépit de bien des vicissitudes, le franc allait symboliser l'indépendance de la France jusqu'à ce que le 17 février 2002, un gouvernement républicain de rencontre se permit de sacrifier le droit essentiel à la souveraineté d'un pays de frapper monnaie, et imposât l'euro apatride, dont le nom est d'une banalité à pleurer. Même dans une France ruinée, Jean II le Bon et son fils avaient, eux, sauvé la liberté de leur pays.

Jean ne profita guère de son affranchissement. Après une visite au pape en Avignon et une tentative d'organiser une nouvelle croisade, il dut revenir à Londres en 1364 renégocier le traité de Brétigny et y prendre la place de son fils Louis, duc d'Anjou qui, lassé d'être otage, venait de s'enfuir. Le roi, modèle de bravoure et de sacrifice, devait y mourir le 8 avril 1364, laissant la succession à Charles lequel était prêt et, avec Du Gesclin, chasserait bientôt les Anglais de France. ■

Michel Fromentoux

Xavier Vallat et l'AF

Dans la dernière *AF 2000*, j'ai signalé le tournage qui s'est achevé récemment en Ardèche d'un téléfilm de France 3 intitulé *Xavier Vallat un honnête homme...*

Quelques lecteurs ont demandé comment cet ancien ministre du Maréchal devint en 1962 directeur d'*Aspects de la France*. Après la Grande Guerre où il se comporta en héros et revint amputé d'un œil et d'une jambe, Xavier Vallat avait eu l'occasion, comme avocat, de défendre d'éminents membres de l'Action française et, comme député, de côtoyer Léon Daudet. Appelé à servir le maréchal Pétain dans les années de guerre, il s'y manifesta comme un catholique imprégné de plus grandes traditions françaises, royaliste charnellement.

Arrêté par les "libérateurs" en août 1944 à Vichy, alors qu'il venait de succéder à Philippe Henriot à *Radio Journal*, il fut traîné de prison en prison jusqu'à sa condamnation le 10 décembre 1948 à dix ans d'emprisonnement.

C'est alors qu'à la Maison centrale de Clairvaux, il retrouva Charles Maurras et que naquit entre eux une amitié extraordinaire.

Si bien que, gracié en 1950 par Vincent Auriol, Xavier Vallat ne tarda pas à devenir le collaborateur assidu d'*Aspects de la France* créé trois ans plus tôt. Codirecteur aux côtés de Georges Calzant en 1960, il devint directeur à la mort de ce dernier en 1962 et le resta jusqu'en 1966, où, sa santé s'altérant au rythme des voyages hebdomadaires entre Paris et Annonay, il céda sa charge à Pierre Pujo, tout en restant directeur honoraire encore quelques années.

M.F.

Jeanne, la voie de l'espérance



François-Marie Algoud nous avait laissé entendre que le tome III de son *Actualité et Présence de Charles Maurras* ¹ serait son dernier ouvrage, mais nous n'en avions rien cru. Ni la maladie ni

l'âge n'éteignirent une plume aussi fidèle et combattante, et voilà que son ange gardien, expliquait-il, lui a rappelé tout ce qu'il devait à sainte Jeanne d'Arc ! Pour notre plus grande joie nous retrouvons donc l'ancien délégué des Lycéens d'Action française au lycée Condorcet toujours aussi incisif, aussi enthousiaste et aussi amoureux de grands et beaux textes, présentant cette fois *Sainte Jeanne d'Arc - La voie de l'espérance* ².

Convaincu que « *la jeune héroïne est la preuve irréfragable de l'existence de Dieu et de sa bienveillance pour notre pays* », François-Marie Algoud rappelle avec soin la chronologie de la belle épopée que Maurras a présentée comme la parfaite illustration de la vertu d'espérance et du "Politique d'abord" : Charles VII « *ne sera véritablement le Roi que sacré et le Roi seul peut chasser de*

France l'Anglais ». Suivent des extraits du procès de la Pucelle d'Orléans, puis de grands textes politiques tirant les leçons qu'elle a laissées, notamment celle de l'unité nationale, où se rejoignent les voix de Charles Péguy, de Maurras, de Maxime Real del Sarte, de saint Pie X, de Pie XI et de Pie XII.

Un bouillant camelot

L'auteur reste un bouillant camelot du Roi, rappelant la manière dont la fête nationale a été arrachée à la République, rappelant aussi les cortèges mémorables ou interdits, fustigeant vigoureusement les blasphémateurs, les calomnieurs, les pacifistes capitulards qui sont, hélas, toujours légion... Puis il invite à réciter avec Jeanne le rosaire, école de perfection, ainsi que les litanies de sainte Jeanne d'Arc.

On est étonné de trouver tant de réflexions et de témoignages dans l'espace de cette mince et élégante plaquette. À quelques semaines de notre Cortège traditionnel, cet ouvrage facile à lire et emporté par un bel élan d'espérance, donc de jeunesse, tombe à pic pour ragaillardir les énergies. Que François-Marie Algoud soit vivement remercié d'inviter « *les chrétiens et Français, avec la grâce de Dieu, à éveiller des vocations, affirmer des jugements calmer les doutes, troubler l'erreur* ». ■

Michel Fromentoux

¹ *Le grand siècle de l'Action française* ; préface de Michel Fromentoux ; éd. de Chiré, 483 p., 60 € ; disponible à nos bureaux.

² François-Marie Algoud : *Sainte Jeanne d'Arc - La voie de l'espérance* ; éd. de Chiré, 80 pages.

Hommage à Léon Daudet

Le *Dauphiné Libéré* semble apprécier Léon Daudet ! Signalant, dimanche 28 janvier, la réédition chez Grasset des *Souvenirs littéraires*, le quotidien régional a brossé le portrait d'un polémiste ballotté « *entre haine et vertu* » : « *Il aimait Mistral, Aubanel et Roumanille mais aussi "les belles femmes, les bonnes blagues, le bon vin, le commerce des gens gais et libres"*. [...] *Fils d'Alphonse, Léon Daudet ne se contenta pas d'être un journaliste et un écrivain talentueux. Il fut aussi un homme politique remarqué* », qui s'illustra notamment face à Briand...

□ LIVRE

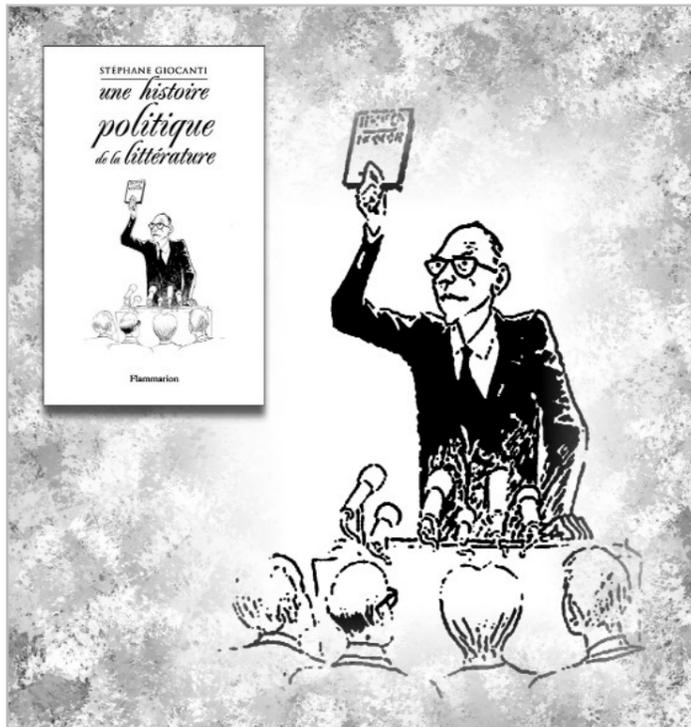
Entre littérature et politique

François fut roi de France et poète, et le romancier Malraux un ministre inoubliable... La France a toujours cultivé une relation singulière entre politique et littérature. Stéphane Giocanti nous en raconte l'histoire.

En France, politique et littérature forment depuis longtemps un ménage uni. Il n'est pas d'écrivain qui ne soit tenté par la politique et en retour pas d'homme politique qui n'ait succombé à la tentation de la publication littéraire. C'est à cette union, participant de l'exception culturelle française, que s'attache Stéphane Giocanti dans son dernier livre, *Une histoire politique de la littérature*.

Un monde s'achève

C'est pourtant tout un monde qui s'achève sous nos yeux, toute une civilisation qui se liquéfie sans grande protestation. Nicolas Sarkozy, en remettant en cause la connaissance de *La Princesse de Clèves* requise aux concours administratifs, traduit bien son époque, mélange de conformisme mou et d'ignorance affichée. Plus de vin, plus de gastronomie, et donc plus de littérature chez nos politiques. Il n'est plus honteux de ne pas savoir. De fait, Nicolas Sarkozy est le grand liquidateur national d'un savoir-vivre qui faisait notre réputation. Giocanti enfonce le clou : « Nous ne sommes plus au temps où Léon Daudet bataillait à la Chambre sur l'exactitude de la traduction d'un vers de Virgile ou d'une phrase de Tacite avec des confrères socialistes et radicaux. L'ignorance et l'incompétence en littérature livrent les hommes politiques à la grossièreté des goûts et de la langue, tandis que l'électoratisme les destine à flatter les écrivains populaires qui pourraient renforcer leur audience, sans égard pour aucune hauteur. Comparés à la nouvelle espèce de



barbares qui seront amenés à gouverner, Georges Pompidou et François Mitterrand feront figure de fins lettrés et de sympathiques dinosaures... » Amertume que nous partageons bien évidemment avec l'auteur.

Fascination et répulsion

Reste malgré tout la fascination-répulsion que les écrivains éprouvent à l'égard de cette relation humaine décevante et irritante qu'est la politique. Cherchant la grandeur et ne trouvant que bassesses dans ce monde, Cicéron déjà définissait le bonheur comme la simple contemplation d'une bibliothèque ouvrant sur un jardin. Manière d'avouer son impuissance

au Sénat ! Quelques siècles plus tard, la même déception se lira chez Péguy : « Tout commence en mystique et dégénère en politique. » Phrase célèbre, traduction de la méfiance voire du dégoût face aux arcanes du pouvoir. Pour autant, Stéphane Giocanti dresse un inventaire d'écrivains aux rapports variés et complexes avec le fait politique. On ne perd pas son temps dans la consultation de ses portraits de prophètes, courtisans, idéologues, diplomates, perdants, maudits, prudents, dilettantes... Par petites touches, mêlant astucieusement érudition et esprit de synthèse, le livre de Giocanti avance dans un univers trouble mais combien passionnant.

D'emblée, il faut saluer l'honnêteté intellectuelle de Stéphane Giocanti qui ne prétend pas à une illusoire objectivité. L'auteur assume ses préférences littéraires dès l'avant-propos : Paulhan avant Sartre, Bloy avant Aragon et Maurras avant Claudel... Mais rien n'empêchera ensuite des affinités inattendues - Vallès avec Bernanos, Bloy avec Jarry - comme des silences qui étonnent - aucune mention de Jean d'Ormesson par exemple. Partiel, partial et intellectuellement libre, Giocanti ne cède pas à la facilité d'un grand massacre d'idées reçues. Aussi, il montre bonne raison d'évoquer Drumont comme « le vulgarisateur halluciné de l'antisémitisme ». Il ne règle aucun compte, établit simplement des faits, les met en rapport, nous livre ses réflexions toujours mesurées, toujours humaines. Ainsi de Denis Tillinac, « floué », « triste centurion » et dont « le gaullisme demeura le correcteur de son chiquisme ».

Une famille de poètes

Livre après livre comme pierre après pierre, l'œuvre de Stéphane Giocanti s'édifie donc comme une maison où il abrite des amis aussi divers que T.S. Eliot, Maurras ou Mishima. Mais que lie l'enfant du Missouri, celui du Midi blanc ou encore celui du Soleil levant ? Si être monarchiste consiste d'abord à servir un plus-que-père, Giocanti s'est, lui, trouvé tout une famille, celle des poètes. En lisant *Une histoire politique de la littérature*, à travers les portraits de Claudel, de Morand ou d'Aragon, vous vous direz peut-être, en reprenant le beau titre du beau livre d'Alix de Saint-André, qu'il n'y a pas de grandes personnes. Mais, du moins, et c'est tout l'art de Giocanti, il nous est magistralement rappelé qu'il existe en France de grands écrivains. ■

Marc Savina

✓ Stéphane Giocanti : *Une histoire politique de la littérature* ; Flammarion, 332 pages, 20 euros.

Les films de mars



Shutter Island

Les nerfs à vif ! États-Unis, années 1950. Deux policiers, Teddy Daniels, Leonardo DiCaprio, et Chuck Aul, Mark Ruffalo, tous deux vétérans de la Seconde Guerre mondiale, débarquent sur l'île de Shutter Island. Une île située au large de Boston et qui abrite un hôpital psychiatrique de haute sécurité, conçu pour accueillir de dangereux criminels. Une île au bout du monde qui n'a rien d'enchanté. Une île cauchemardesque où ils viennent pour enquêter sur la disparition mystérieuse d'une "pensionnaire". Une mère homicide qui s'est "volatilisée". Ne pouvant guère compter sur les deux toubibs des lieux - le docteur Cawley, Ben Kingsley, et le docteur Naehring, Max von Sidow - qui semblent vouloir garder secrète une partie de leur travail, les deux marshals se sentent un peu seuls dans les couloirs glauques et humides de cet asile où il se passe des choses z'étranges, voire pas très... catholiques (comme dirait Georges Frêche). Une enquête au terme de laquelle, et après des cauchemars récurrents qui viennent de plus en plus hanter le policier Teddy Daniels, ils risquent de voir les portes du pénitencier se refermer sur eux... Le jour des fous ! Avec ce thriller à la lisière du fantastique et de l'"horreur", adapté d'un formidable roman de Dennis Lehane (*Mystic River*), Martin Scorsese retrouve son acteur fétiche DiCaprio et nous offre un excellent polar sombre façon films noirs des années 1950 dont le "retournement" final en surprendra plus d'un. *Déjà en salle.*

Bad Lieutenant

Escale à la Nouvelle-Orléans : une relecture du film d'Abel Ferrara (1992) réalisée ici par Werner Herzog, avec notamment Nicolas Cage dans la peau d'un flic désabusé qui met un peu trop le pif dans la "neige", et Eva Mendes dans le rôle de sa compagne prostituée de luxe. Un polar sombre, glauque avec un Nicolas Cage halluciné dans un rôle qui, pour une fois, lui colle à la peau. *Sortie le 17 mars.*

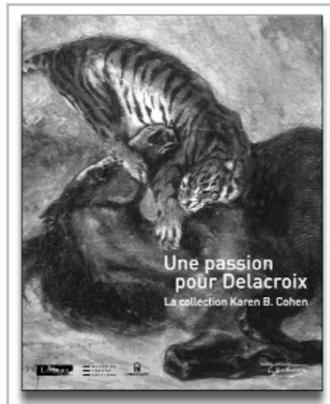
L'Immortel

Un excellent polar de Richard Berry, avec notamment Jean Reno et Kad Merad, dont nous avons déjà parlé dans *L'AF* du mois de janvier. La sortie ayant été repoussée, le film sera en salle le 24 mars prochain.

Alain Waelkens

EXPOSITION

Delacroix reçoit chez lui



Bien souvent, nos pas nous ramènent vers la provinciale place de Furstenberg, dans le 6^e arrondissement de Paris, où Delacroix eut son atelier dans les dernières années de sa vie.

Depuis 1932, où celui-ci est devenu musée, on peut y retrouver l'atmosphère studieuse de l'artiste au travail et même y voir sa table de peintures avec ses godets en zinc et l'emplacement pour les pinceaux. Y sont exposés carnets de dessins et d'esquisses, fusains, pastels et graphites et, si ses tableaux majeurs se trouvent au Louvre - tels *La Liberté guidant le peuple* ou *Les Massacres de Chio* - une extensive collection enrichit le musée de la place de Furstenberg, que ce soient des scènes religieuses, des sujets historiques ou littéraires, ou des croquis de voyage. Or, voici qu'une faveur nous est faite avec le prêt d'une collection américaine particulièrement fournie et intéressante. Il faut noter qu'aux États-Unis, le musée de Philadelphie fut longtemps à peu près le seul à posséder une collection importante d'œuvres du maître. Il se trouve qu'une New-yorkaise, M^{rs} Karen B. Cohen, s'est

engouée de Delacroix lors de voyages en Europe et s'est mis en tête de réparer cette lacune. Au terme de près de trente ans d'achats judicieux, elle a composé une collection d'une centaine d'œuvres, toutes d'un puissant intérêt, qu'elle a bien voulu prêter à notre musée Delacroix. Nous regretterons, *in petto*, que ce prêt repasse, comme il se doit, l'Atlantique pour aller enrichir les cimaises du Moma (Musée d'art moderne de New York) auquel il est destiné par legs. C'est néanmoins une belle occasion d'apprécier, au sein même du logis du maître, les multiples aspects de son inspiration, que ce soient les sujets religieux, comme les étapes de la réalisation de *La Lutte de Jacob avec l'ange* - commande pour la chapelle des Saints Anges de l'église Saint-Sulpice -, les sujets inspirés de la littérature, Sand ou Shakespeare, les projets de décors muraux pour le Luxembourg ou le palais Bourbon, les

carnets de croquis, principalement celui de son voyage au Maroc où il accompagne M. de Mornay en 1832, de nombreuses études au graphite aussi d'animaux, chevaux et tigres à la majestueuse puissance. En voyage, tout l'intéresse ; au Moyen-Orient ou au Maghreb il peint les costumes locaux, sou-taches, glands et broderies, que ce soit le costume marocain de Fès ou celui des Grecs luttant pour leur indépendance. Voisinant avec ces fortes et riches couleurs, une petite aquarelle et graphite, montrant une plage du Nord au coucher du soleil, toute finesse et subtilité sous son ciel pâle, invite à la mélancolie. ■

Monique Beaumont

✓ *Une passion pour Delacroix - La collection Karen B. Cohen* ; jusqu'au 5 avril au musée Delacroix, 6 place de Furstenberg, Paris 6^e ; tel : 01 44 41 86 50.

□ ÉCRIVAINS

La foi, l'intelligence et l'art

Un regain d'intérêt pour les écrivains catholiques de l'entre-deux-guerres rappelle l'importance de leur rôle et met en évidence l'influence sur eux de l'Action française. Rencontre avec l'abbé Bremond, auteur d'un panorama du Grand Siècle, Jacques Maritain, exaspérant, Henri Ghéon, dramaturge de talent.

Il n'est pas exagéré de dire qu'aujourd'hui, la valeur d'une carrière littéraire dans les années 1920-1940 se mesure à l'engagement de l'écrivain pour ou contre la pensée maurrassienne. Cela prime l'intérêt d'une œuvre, le talent, le génie et un médiocre, pourvu qu'il ait dénoncé un nationalisme intégral au demeurant mal connu des commentateurs contemporains, recueillera les suffrages refusés à de grands écrivains demeurés fermes dans leurs convictions d'AF.

Le Grand Siècle de l'abbé Bremond

L'abbé Bremond se détacha de Maurras, son compatriote, en 1913, moins pour des questions politiques qu'en raison de ses liens avec les milieux modernistes. Sans adhérer aux thèses condamnées, Bremond comptait trop d'amis à l'Index pour ne pas s'éloigner d'une Action française regardée comme leur vigilante adversaire. Ce choix lui vaut de passer pour un grand clairvoyant... Quoi qu'il en soit, Henri Bremond reste l'auteur d'une somme inégalée, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, ouvrage de référence qui devait, dans ses projets, courir des dernières années du XVI^e siècle aux premières du XX^e. Sa mort, en 1933, l'empêcha d'en voir le bout, de sorte que l'œuvre s'interrompt au onzième tome, correspondant aux ultimes années du règne de Louis XIV.

Tel quel, l'ouvrage, même inachevée, offre un extraordinaire panorama du catholicisme français du Grand Siècle, appuyé sur les vies et les œuvres aussi bien de figures de premier plan, comme François de Sales, Bérulle, M^{me} Acarie, Bossuet, les Arnauld, Grignon de Montfort, que d'auteurs et de mystiques méconnus tirés d'un oubli souvent injuste. Que l'on aime ou pas Bremond, son travail demeure indispensable. Hélas, le monde de l'édition actuel, soucieux de profits, n'a que faire d'un monstre de sept ou huit mille pages réputé invendable. De là l'idée d'offrir un abrégé en un seul tome tout en respectant la structure d'ensemble. Chaque volume se retrouve donc réduit à une centaine de feuillets abrégés, coupés, mutilés. Autant vouloir suivre un feuilleton en se référant uniquement aux résumés des épisodes. Frustration garantie. Si vous souhaitez lire Bremond, mieux vaut vous procurer une édition intégrale, coûteuse, mais moins, finalement, que cet abrégé, témoin affligeant d'une baisse de qualité, tant de la part des éditeurs que des lecteurs.

Mort quasi-nonagénaire en 1973, Jacques Maritain a connu quarante années de purgatoire litté-



raire, en partie dû à ses réserves tardives sur l'issue et les conséquences de Vatican II. Il en sort timidement avec quelques rééditions. Vient aussi de paraître, revue et complétée, la biographie croisée que Jean-Luc Barré consacra en 1995 sous le titre *Les Mendiants du Ciel*, au philosophe et sa femme, Raïssa. Sans que l'auteur en soit coupable, car son travail de recherche est inattaquable et son style agréable, le lecteur en ressort accablé. Chose assez fréquente s'agissant des gens de Lettres, une grande œuvre ne dissimulant pas d'obligation un grand homme.

La pieuse tyrannie de Maritain

Très vite, Maritain exaspère. Pas tant en raison de ses origines familiales, cette haute bourgeoisie républicaine libre penseuse contre laquelle, sous l'influence de Péguy, puis Bloy, il s'insurge au sortir de l'adolescence, mais qui le marque cependant, ce que Maurice Pujo avait compris, qu'à cause de son orgueil. Converti, Maritain se persuade, avec une fatuité ahurissante, que Dieu entend lui confier une mission de premier plan. Il pense qu'il s'agit, non de renouveler le thomisme, ce qu'il fait bien, mais de ramener la littérature française au catholicisme, projet en soi louable qu'il tente d'exécuter avec une arrogance de prosélyte insupportable. À le voir tenter d'arracher Gide aux griffes du démon, c'est pour l'auteur des *Nourritures terrestres* que l'on se prend de sympathie...

Son acharnement contre Cocteau, Sachs, Satie a quelque chose d'inconvenant dans la façon qu'il a de brusquer les consciences et les âmes. Maritain n'est pas plus aimable face à des croyants authentiques ; il faut l'entendre morigéner Péguy, ou exiger de Bernanos qu'il récrive *Sous le soleil de Satan*, roman qui ne correspond pas à sa propre vision pour comprendre l'espèce de pieuse tyrannie qu'il pratique. Ses directeurs de conscience l'ont conduit à l'AF, qu'il lâche après la condamnation de 1926, moins pour des antagonismes irréconciliables que vexé d'avoir vu ses bons offices écartés par Maurras, auquel il ne pardonnera jamais, et par crainte de se mettre mal avec Rome, dont il a besoin pour asseoir sa carrière et sa réputation. Curieusement, lorsque, pendant la guerre d'Espagne, Maritain incline à gauche, l'obéissance envers le pape prêchée si haut dix ans plus tôt lui semble moins importante dès lors que l'Église ne partage pas ses vues. Il est vrai qu'il res-

pecte les souverains pontifes en fonction de l'intérêt que ceux-ci lui portent. Installé en Amérique à la veille de la Seconde Guerre mondiale, pour cause de brouille avec l'épiscopat européen, c'est de New York qu'il joue, très haut et sans danger, les résistants purs et durs, tout en évitant de rejoindre De Gaulle à Londres, ville exposée aux bombardements.

Pitoyablement humain ?

Cela ne serait que pitoyablement humain si Maritain ne se prenait pour un saint. Il baigne dans une autosatisfaction aux antipodes de l'humilité des vrais mystiques. Sans doute Raïssa est-elle plus sincère, malgré ses extases larmoyantes qui agacent. Sa sœur, Vera, qui partagea la vie du couple, fut, dans son silence, son effacement volontaire, la seule de cet étrange trio à approcher une forme de sainteté. On referme le livre convaincu qu'il y a des auteurs, en définitive, qui ne gagnent rien à être connus...

Styliste italienne

Lorsqu'elle succombe, en 1977, à la maladie de cœur qui la ronge depuis son enfance, Vittoria Guerrini, en littérature Cristina Campo, laisse une œuvre brève, exigeante, qui fait d'elle la plus grande styliste italienne de sa génération. Peu traduite en français, elle est plus connue chez nous pour son engagement au côté de M^{re} Le-

febvre en faveur de la liturgie traditionnelle et contre les dérives du concile que pour ses livres. Il est curieux que cette femme déroutante, convertie difficile, à la vie privée chaotique, issue d'une famille restée fidèle au Duce, ce qu'elle ne cacha jamais, aux choix politiques si imprévisibles qu'elle parvint à se mettre tout le monde à dos, ait séduit une biographe manifestement aux antipodes de sa personnalité.

Personne ne réédite ni ne lit plus Ghéon et c'est dommage. Dans sa simplicité, son acceptation courageuse de ses erreurs et de ses fautes, il impose infiniment plus de respect que Maritain, qu'il fréquentait à Meudon avant de se brouiller avec lui en 1927. C'est que le docteur Henri Vangeon, venu à l'Action française en 1918, ne renia pas ses choix et ses amitiés, pas plus qu'il ne renonça à donner des chroniques littéraires au journal en dépit de la condamnation.

Henri Ghéon, croyant et patriote

Pareille fidélité lui coûte encore cher et sa biographe, Catherine Boschian-Campaner, prend grand soin d'expliquer que les engagements politiques de Ghéon relevaient, à l'évidence, d'une méprise, qu'il n'avait pas compris en quelle douteuse compagnie il se trouvait dans les colonnes du quotidien royaliste. Il est permis d'en douter...

Ce qui sauve Ghéon de l'infamie qui devrait le frapper à jamais, c'est son homosexualité. On lui pardonne parce qu'il fut, c'est le sous-titre du livre, « le camarade de Gide », « un homme de désir ». Fait incontestable, même si, au lendemain de sa conversion à la Noël 1915, dans les tranchées, sous l'influence d'un officier royaliste qui ramena ce patriote à la foi de son enfance, Ghéon lutta pied à pied contre ses penchants. Ce n'est pas cet aspect privé de sa vie, qu'il regretta d'avoir rendu public par goût du scandale, qu'il eût voulu voir mis en valeur dans ces pages.

Mieux vaut, certes, redécouvrir l'auteur dramatique qui évangélisa les foules à travers son théâtre, lire ou relire *Le Comédien et la Grâce*, *Le Pauvre sous l'escalier*, *Le Pauvre qui mourut pour avoir mis des gants*, trésors de fausse ingénuité et d'authentique talent ; ou le romancier. Là se découvrent les trésors du cœur et de l'âme de ce héros de la Grande Guerre, vrai croyant et vrai patriote. ■

Anne Bernet

✓ Abbé Henri Bremond : *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* ; Presses de la Renaissance, 860. p., 29,80 euros.

✓ Jean-Luc Barré : *Les Mendiants du Ciel - Jacques et Raïssa Maritain* ; Fayard, 565 p., 27 euros.

✓ Catherine Boschian-Campaner : *Henri Ghéon* ; Presses de la Renaissance, 370 p., 22 euros.

Cristina de Stefano ne comprend pas toujours, et le dit, mais donne un portrait sensible et honnête qui incite à découvrir l'écrivain au-delà des cliques et des condamnations. Démarche presque impensable en France...

A.B.

✓ Cristina de Stefano : *Belinda et le monstre - Vie secrète de Cristina Campo* ; Le Rocher, 240 p., 17 euros.

LIBRE OPINION

Plaidoyer en faveur du duel

Une tension irréductible rend le slogan républicain un peu dissonant... Liberté et égalité sont antinomiques, sauf pour qui sait avoir le courage de les mériter. Dans le duel, l'égalité se construit à deux, dans la reconnaissance mutuelle du courage, épreuve de la liberté.

Il y a une contradiction entre les deux premiers articles de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789. Le premier affirme que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Le second que la "liberté" constitue un « droit naturel et imprescriptible de l'homme ». Sans vouloir entrer trop avant dans la discussion philosophique de ces concepts de liberté et d'égalité (qui, au passage, forment les deux tiers de la devise nationale), disons que ces deux termes posent une double question. La première concerne leurs sens respectifs.

Le regard de l'autre

Le principe de l'égalité se fonde dans le regard que l'autre porte sur moi. Il ne m'appartient pas d'être considéré comme un égal (en Afrique du Sud, comme disait Desproges, « chacun se voulait plus égal que les autres, à part Ted »). Donc de deux choses l'une : soit l'égalité s'accorde de bonne grâce, dans le cadre de la politesse (qui consiste à reconnaître dans l'autre, momentanément, une grandeur qui lui donne la préséance : "mais passez, Madame") ; soit l'égalité se conquiert. Pour que celui qui me méprise me considère comme un égal, c'est simple, il doit m'en rendre raison : je dois lui prouver que je peux le vaincre. Voilà une première légitimation du duel.

Quant à la "liberté", c'est amusant qu'elle soit considérée comme un « droit naturel et imprescriptible ». C'est supposer qu'il puisse y avoir une liberté théorique, qui ne repose pas sur l'exercice de cette liberté. Mais peut-on vraiment dire "je suis un homme libre non pratiquant" ? Sûrement pas. Tant que je n'exerce pas ma liberté en opposant à l'ordre mon indiscipline, à la foule ma conscience, et à l'idéologie mon refus, je ne suis qu'un animal mort flottant au fil du courant, qui feint a posteriori d'être l'auteur de sa trajectoire.

J'ai toujours regretté que la liberté ne s'appelle pas "libéres-



Duel au pistolet au XIXe siècle

cence". Le concept en serait plus clair, doté du suffixe latin "esco" qui marque "l'en-train-de", l'arrachement progressif, dans l'effort. L'incandescent étant ce qui se consume par la flamme. C'est pourquoi la liberté considérée en elle-même ne peut se comprendre, donc s'exercer, si on lui retranche sa dimension d'effort, de combat. Or le duel est la forme primitive de tout combat ; à condition de ne pas oublier que « notre pire ennemi est dans notre cœur » (Publius Syrus).

Le déclin du courage

La liberté bien comprise et l'égalité bien comprise ne s'articulent pas facilement. Soljenitsyne le souligna à plusieurs reprises avant d'être entendu par notre Occident décadent : liberté et égalité sont des concepts « mutuellement exclusifs » (*Discours d'Harvard*, 8 juin 1878). L'égalité dissout la liberté. La liberté rompt l'égalité. Si dans une société égalitaire, le génie est inacceptable, le talent est déjà insolent. De même, les

sociologues l'ont remarqué, la politesse ne peut fleurir que dans des sociétés où règnent les tensions de la hiérarchie. L'idéologie de l'égalité, nous le voyons bien aujourd'hui, nous amène à vivre comme des bêtes : bien au chaud en meute, mais aussi vulnérables qu'irresponsables quand nous sommes solitaires. Bref, une tension irréductible rend le slogan républicain un peu dissonant. Liberté ou égalité. *Quid* de la fraternité ?

Le duel n'est plus dans les mœurs. On le croit interdit ? Que non pas ! D'ailleurs, aucun texte positif ne pourrait quoi que ce soit contre cette tradition qui, de toute manière, s'est toujours tenue à l'écart de la justice de robe (eh oui, il existe bien une justice d'épée...). D'un autre Occident nous est venu le prophète de notre propre honte, Soljenitsyne. Dans le discours déjà cité, il attribue le déclin de l'Occident à une cause peu reluisante. « Pour l'observateur extérieur, le déclin du courage est le trait le plus saillant de l'Occident aujourd'hui. »

La contradiction, fût-elle seulement conceptuelle, ne choque pas un esprit docile, c'est-à-dire peu exigeant avec lui-même. Nous ne nous étonnons de rien, rien ne nous choque. Par conséquent, rien ne nous autorise à l'exigence envers les autres. Marcel Proust fut soupçonné d'homosexualité par Jean Lorrain ? Duel avec Lorrain. Arthur Meyer fut caricaturé comme le « type juif même » par Édouard Drumont ? Duel avec Drumont.

Il n'y a d'égalité que dans le face à face

Et si je me sens profondément insulté à l'idée qu'un troupeau de chevaliers de la Jaquette vienne se sucer la lurette devant Notre-Dame ? Il faudra probablement que j'en essorille un pour que le président de la HALDE m'envoie ses témoins. Qui choisit les armes ? Voilà pourquoi l'on ne se bat plus, ou l'on se bat comme des laquais à s'abimer sottement le poing sur le premier imbécile venu. Le duel joint la réflexion au combat, c'est

un combat d'homme parce que c'est un combat de sang-froid. Mais voilà, cela suppose l'existence d'un terrain d'entente, d'une certitude partagée : l'autre est mon égal, et comme tel il m'a offensé. Problème : pour être offensé, il faut préalablement avoir un minimum d'honneur, et il est à craindre que ce ne soit un luxe que les moissonneuses-batteuses idéologiques ne peuvent pas se payer. Il n'y a de libre que des individus. Il n'y a d'honorable que des personnes. Il n'y a d'égalité que dans le face-à-face.

Liberté et égalité se contredisent, disions-nous. Mais elles se réconcilient dans le duel. Dans un duel, l'offenseur et l'offensé réparent une situation d'humiliation, donc d'inégalité : une insulte. Après s'être exposés à la blessure - ou à la mort - et sûrs de leur courage, ils se quittent, plus égal l'un que l'autre, dirait-on. L'égalité se construit donc à deux, dans la reconnaissance mutuelle du courage, épreuve de la liberté.

Les duellistes égaux dans la liberté

Car je ne suis pas l'égal de mon prochain dans tous les domaines. Sous certains aspects, je vauds bien plus que lui ; sous d'autres encore, je ne lui arrive pas à la cheville. En revanche, l'égalité se reconnaît sur le seul point de commensurabilité entre les hommes : la liberté. Un homme admirera toujours la liberté d'un autre homme, ainsi que toutes les valeurs qui s'en déduisent. La magnanimité, la force d'âme, le courage, l'honneur. Un officier respecte son adversaire courageux. Le tortionnaire ne peut s'empêcher d'admirer l'homme qui ne parle pas sous la torture. À l'inverse, l'espion "retourné", trahissant sa patrie, sera méprisé par ses nouveaux employeurs. La liberté est donc le seul terrain sur lequel nous puissions construire l'égalité.

Le duel, nous le voyons, parce qu'il organise la rencontre de deux libertés, implique la reconnaissance réciproque de l'humanité de l'autre. Les duellistes sont égaux, ils sont frères dans la liberté. Je ne suis pas très attaché à la Gueuse, et cela pour toutes sortes de raisons. Mais il faut reconnaître la beauté de son slogan, qui ne saurait se fonder que sur la tradition française de l'honneur et, partant, du duel. Liberté, Égalité, Fraternité ? Oui, mais il faut le mériter. Courage ! ■

Bouteville

Conférence sur Henri IV



L'association Unité capétienne organise une conférence exceptionnelle de **Gonzague Saint-Bris** sur le thème *Henri IV et la France réconciliée* le **mardi 16 mars** à 19 h 30 précises dans les salons du Cercle de l'Union Interalliée, 33 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris 8e. La conférence sera suivie, comme toujours, d'un chaleureux cocktail et l'auteur dédicacera ses ouvrages.

✓ Pour tout renseignement, appeler au numéro 01 60 13 13 79. Pas d'inscription sur place.

Le souvenir du 26 mars 1962

Vendredi 26 mars, le souvenir des victimes de la fusillade du 26 mars 1962, rue d'Isly à Alger, sera marqué par deux cérémonies.

À 14 h 50, heure précise du déclenchement de la fusillade, rassemblement devant le monument aux Morts où sont inscrits les noms des victimes, quai Branly (Paris 7e). Accès : métro ligne 6, sta-

tion Bir Hakeim, ou RER C station Champ de Mars-Tour Eiffel.

À 18 heures 30, église Saint-Nicolas du Chardonnet, 23 rue des Bernardins, Paris 5e, messe pour le repos de l'âme des victimes de la fusillade d'Alger du 26 mars 1962 et de celles de l'Oranie du 5 juillet 1962, des disparus, et des Harkis.

* Association des familles des Victimes du 26 mars 1962, BP 20027, 95321 Saint-Leu-la-Forêt Cedex. Renseignements : 01 45 74 09 91 de 9 heures à 12 heures.

NOTRE JOURNAL VOUS INTÉRESSE ?

Pour lui permettre de vivre, abonnez-vous, faites des abonnés !

BULLETIN D'ABONNEMENT EN PAGE 10

RENNES

Les royalistes et la question sociale

Vendredi 26 février, Jean-Philippe Chauvin a prononcé une conférence à Rennes sur "la question sociale en France, vue par les royalistes". S'appuyant sur les derniers événements sociaux et sur le témoignage de Florence Aubenas paru récemment en librairie, il a montré que la question sociale était d'une brûlante actualité. Elle constitue un scandale lorsque les différences au sein de la société deviennent trop béantes et surtout injustes : l'affaire des revenus du nouveau président d'EDF, M. Proglia, en est une illustration qui s'ajoute aux centaines de millions d'euros accordés l'été dernier à un autre ami du président de la république, M. Tapie.

Les monarchistes ne sont pas des fatalistes et ils combattent à la fois un libéralisme qui nie toute dignité et un assistanat qui nie toute liberté. Il s'agit de rappeler que l'État doit s'imposer aux



féodalités de la finance et de l'économie et que, pour cela, il doit avoir les moyens de parler et d'agir, qu'il doit incarner la justice pour pouvoir l'appliquer aux questions sociales. Aussi, il n'est

pas étonnant que les royalistes aient été les premiers, au XIX^e siècle, à agir pour améliorer la condition ouvrière et qu'ils soient encore présents dans le combat social contemporain. ■

Centre royaliste d'Action française

10 rue Croix-des-Petits-Champs 75001 PARIS
communication@actionfrancaise.net

Président Olivier Perceval	Responsable opérationnel François Bel-Ker	Coordination provinces Philippe Castelluccio
Secrétaire général Romain Hellouin	Communication externe Jean de Chenon	Militantisme Jean-Baptiste de l'Aviath
Trésorier Giovanni Castelluccio	Communication interne Philippe Castelluccio	Formation Olivier Perceval,
Secrétaire administratif Marie-Suzanne de Benque d'Agut	Communication interne Philippe Castelluccio	Erwan Bloüet Marc Savina

Conférence à Lyon

Vendredi 5 mars à 18h30 : "Une nouvelle enquête sur la monarchie : pourquoi être royalistes au XXI^e siècle ?" Par Stéphane Blanchonnet, président du Comité directeur de l'Action française. Renseignements par téléphone au 06 82 83 92 00 ou par courriel à thidal@numericable.fr et sur www.aflion.com



Ventes à la criée

Qui n'a jamais vendu le journal à la criée ? Venez vendre le journal avec nous ! Pour Sainte-Odile et Sainte-Germaine, prendre contact avec Philippe Castelluccio au 06 35 50 50 68 ; pour Maubert-Mutualité et le Quartier latin, écrire à Frédéric Wincler, fredericwincler@yahoo.fr ; pour les autres ventes partout en France, appelez Jean-Baptiste de l'Aviath au 06 81 55 36 78.



Cercle d'études à Paris

Vendredi 12 mars : "Le libéralisme : enjeux et perspectives" par Emmanuel Mauger, secrétaire de l'Alliance sociale. Rendez-vous à 19h30 au journal.

Rendez-vous à 19 h 30, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1er (métro Palais-Royal).



Adhésions

N'oubliez pas votre adhésion ! Le montant de la cotisation est de 32 euros pour un an (demi-tarif pour les étudiants, chômeurs ou ecclésiastiques), la moitié

étant reversée à la section locale de votre choix. Les petits fleuves faisant les grandes rivières, c'est cette ressource indispensable qui nous permet de monter nos projets... Adhésion à retourner au CRAF, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.



Autocollants

Le nouveau matériel militant vous attend ! Autocollants, affiches...

N'hésitez pas, profitez-en !



Hommage à Henri IV le 21 mars

Dépôt de gerbe du Groupe d'Action royaliste : rendez-vous devant la statue d'Henri IV sur le pont Neuf.

Banquet à 12 heures : inscription par courriel à l'adresse contact@actionroyaliste.com

Cette année, n'est pas n'importe quelle année, puisqu'il s'agit de l'année Henri IV. Fidèles à notre tradition du dépôt de gerbe devant la statue d'Henri IV à Paris, cette année plus que jamais, nous devons rendre cet hommage à ce grand Roi dont on ne parle pas assez souvent.



Historiquement, il représente l'union et la réconciliation des Français en cette période où ceux-ci se regardaient en étrangers ; il représente un exemple de la volonté, d'un gouvernement responsable redressant un pays en ruine ; il représente l'union "peuple et roi" ; il représente les métiers organisés en corporations, garantie d'une production de qualité, de la transformation de l'économie par le travail de deux ministres opposés mais unis par le

roi, pour la France... Aujourd'hui, il représente les solutions pour sortir d'une crise, qui à l'époque paraissait insurmontable... ; il représente dans le banquet qui succède, l'amitié française avec sa bonne humeur et nous trinquerons en chantant à la santé du prince ; il représente l'unité entre les Français, unité devenue de plus en plus abstraite avec les divisions incessantes de la république. Venez nombreux rendre hommage au grand roi Henri ! ■

» NAISSANCE

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de Ombeline le 18 décembre 2009, deuxième enfant de nos bons amis et militants François Bel-Ker et son épouse née Daeschler. Ombeline sera baptisée le samedi 13 mars à Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents et tous nos vœux d'heureuse arrivée en ce monde d'Ombeline.

» DÉCÈS

M. Théophile Chaussonnaud, notre fidèle et généreux abonné, né le 4 mars 1926, est décédé le 20 novembre 2009

dans sa 84^e année. Ses obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de Pleuville (Charente) le 24 novembre 2009 suivies de l'inhumation dans le caveau de famille. Militaire dans l'armée de terre pendant quinze ans, il était revenu à l'état civil et entré à la Poste à Paris (Gambetta-Pelleport-Belleville) puis s'était retiré à Pleuville pour sa retraite.

Nous prions ses enfants : M. Michel Chaussonnaud, M^{me} Anita Chaussonnaud et Gérard, M. et M^{me} Louise Lhéraud, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille d'accepter nos sincères condoléances et notre bien vive sympathie.

□ ARNAUD GUYOT-JEANNIN

Une société métissée indifférenciée

Fustigeant un débat confus, orchestré par des hommes déracinés, Arnaud Guyot-Jeannin se pose en défenseur des identités nationale et régionales malmenées par le paradigme jacobin et le modèle néolibéral globalisé ; il s'insurge contre une société cosmopolite indifférenciée.

L'ACTION FRANÇAISE 2000 - Pourquoi et comment M. Sarkozy vous semble-t-il avoir lancé ce grand débat sur l'identité française ? N'avait-il pas quelques arrière-pensées, et pas seulement électoralistes ?

Arnaud Guyot-Jeannin - Après avoir siphonné un million de voix provenant d'électeurs du Front national à l'élection présidentielle de 2007, l'hyperprésident Sarkozy a pensé qu'ouvrir un débat autour de "l'identité nationale" serait le meilleur moyen de les capter durablement. D'autant qu'il commençait à connaître un certain fléchissement de sa cote de popularité, puis une impopularité record à l'approche des élections régionales. Il a donc confié l'organisation de ce débat à Éric Besson, ministre de l'Identité nationale et de l'Immigration. Celui-ci a envoyé une circulaire aux maires, chefs d'établissement, etc., afin d'inciter leurs administrés, leurs élèves, etc., à préparer des réunions explicatives et participatives.

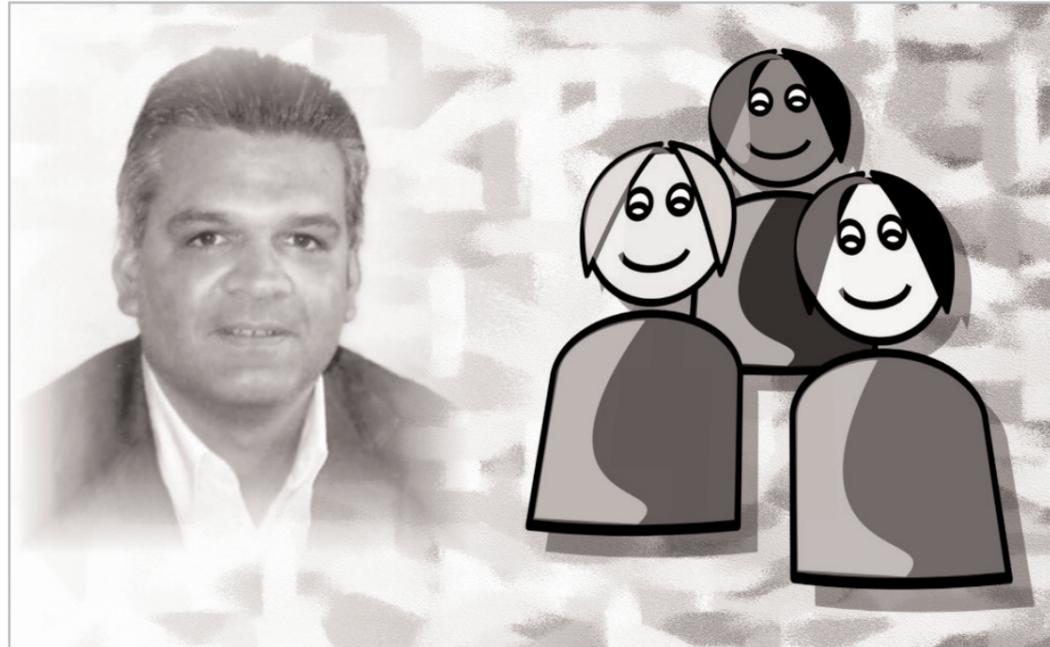
Des politiciens déracinés

À la lire attentivement, il y a tout et son contraire. Après la pression et la diabolisation politico-médiatique de la gauche dans son ensemble, Éric Besson assurait qu'il renvoyait l'identité nationale à la République, à la Laïcité et au Métissage. Il est vrai qu'il n'avait pas beaucoup à se forcer puisque cela correspondait à sa position personnelle. Sarkozy, Fillon et Besson capitulaient en rase campagne. Un séminaire gouvernemental fut mis en place qui enterra le débat sur l'identité nationale. Même lorsque la droite bourgeoise avance de mauvaises idées, elle trouve le moyen de reculer devant la police de la pensée. Quant au peuple français justement, il peut épouser certains réflexes patriotiques et de bon sens, Éric Besson et les bien-pensants (faux frères ennemis) ne s'en soucient guère. Il faudrait mener une vaste réflexion autour de la démocratie confisquée et du populisme hitlérisé par les oligarchies mondialisées.

L'AF 2000 - L'échec de l'entreprise vous a-t-il étonné ? Y a-t-il lieu de le regretter ?

A.G.J. - Non, très sincèrement, je n'ai pas véritablement été étonné. La droite gouvernementale a toujours cédé devant les injonctions de la gauche morale. Cela dit, il n'y a aucunement lieu de regretter l'inaboutissement de cette entreprise confuse et bidon. Une fois de plus, Sarkozy s'est comporté comme le roi de la diversion. Son objectif est d'occuper en permanence le terrain médiatique. Pour cela, il spectacularise ses discours et ses ac-

tion. Ses promesses ne débouchent jamais sur un changement de la réalité vécue par les Français. La politique de Nicolas Sarkozy demeure fondamentalement impolitique. Il faut prendre un autre facteur en considération : Sarkozy et Besson sont des hommes déracinés - ce qui peut arriver à tout le monde - mais ils ne prêchent que ce qu'ils connaissent. Cosmopolites nomades arraisonnés par le monde moderne, ils sont bien incapables de comprendre et d'affirmer ce que recouvre l'identité de la France. Dans *Le Mystère Villiers* (Le Rocher, 2006), d'Éric Branca et Arnaud Folch, il est fait mention d'un propos révélateur de Sarkozy au vicomte de Vendée : « Tu as de la chance Philippe, toi tu aimes la France, son histoire, ses paysages. Moi, tout cela me laisse froid. »



Arnaud Guyot-Jeannin fustige un monde d'individus interchangeables.

Un amalgame totalitaire
L'AF 2000 - Le vice principal du débat n'était-il pas de forcer les Français à amalgamer identité nationale et identité républicaine, comme si la France n'était que le pays des Droits de l'Homme ?
A.G.J. - Oui, bien sûr ! L'amalgame entre "identité nationale" et "identité républicaine" a été imposé comme une évidence de type totalitaire. Au lieu d'un débat, Sarkozy, Fillon et Besson nous ont tenu un discours unique absolument scandaleux. En effet, la France n'a pas commencé en 1789, bien entendu. Et, à partir de 1789, l'État jacobin, laïciste et droit-de-

Un amalgame totalitaire

l'homme a milité en faveur de l'abolition de la diversité nationale et régionale au profit de la république une et indivisible. S'il existe une identité nationale coïncidant avec l'identité républicaine, elle ne peut qu'être contractuelle, factice, mécaniste, sans lien organique avec l'enracinement charnel des peuples composant notre pays. Pour ma part, je revendique non pas « une certaine idée de la France » abstraite, mais une réalité certaine de la France enracinée dans le catholicisme, la langue française et les communautés ethnopopulaires.

L'AF 2000 - N'y a-t-il pas contradiction entre le métissage officiellement préconisé et la société multiculturelle que l'on nous vante sans cesse ?
A.G.J. - Bien évidemment ! Cela me fait penser aux féministes qui proclamant que les femmes doivent être à la fois égales et différentes des hommes. Une société métissée ne peut se confondre avec une "société multiculturelle". Soyons honnêtes, nous vivons beaucoup plus à l'ère du métissage que du multiculturalisme. La société française - certes de plus en plus multiraciale - n'est pas multiculturelle, mais résolument monoculturelle. En effet, la sous-culture de la marchandise est le plus petit dénominateur commun de l'*homo occidentalis*, autochtone et allochtone. Benetton et autres marques publicitaires branchées, rap, tag et McDonald's, films et téléfilms américanoïdes débiles, gangs urbains black-blanc-beurs sont les référents déléterés

de notre société cosmopolite indifférenciée. Des relais destructurants qui engagent à faire la part des choses et à soutenir raisonnablement les cadres structurants où évoluent un certain nombre d'immigrés intégrés dans leur communauté d'appartenance familiale, culturelle et spirituelle.

Un "devoir de ressemblance"
Le danger réside dans le devoir de ressemblance, non dans le droit à la différence ! Sarko l'Américain et le gouvernement oscillent, mais participent finalement plus à la diffusion du métissage qu'à la libération du communautarisme. L'organisation nécessaire de l'islam de France, l'existence de groupes minoritaires comme les "Indigènes de la République", etc., ne peuvent nous tromper sur la réalité sociologique de l'identité nationale et de l'immigration. Pour que mes propos soient bien compris, vous me voyez obligé de citer l'hyperprésident Sarkozy, le Premier ministre François Fillon et le ministre de l'Identité nationale et de l'Immigration Éric Besson. Commençons par Sarko qui a fait une série de déclarations très explicites à l'égard de l'identité au début de l'année : « Je suis un homme de sang mêlé à la tête d'une nation métissée. » « Je pense que les Français attendent une France d'après, une France où l'expression Français de souche aura disparu. » « La France n'est pas une race, ce n'est pas une ethnique, c'est une république. »

« L'objectif, c'est de relever le défi du métissage. Ce n'est pas un choix, c'est une obligation... Et on va se mettre des obligations de résultats. Si ce volontarisme ne fonctionnait pas, il faudrait alors que la République passe à des méthodes plus contraignantes encore. » Des propos qui ne relèvent pas non plus la langue française. Une langue présidentielle hybride, bon prélude au métissage culturel !

Un peu avant lui, le 3 novembre, devant l'Assemblée nationale, François Fillon s'exprimait ainsi : « Cette nation citoyenne, elle accueille et elle a assimilé depuis des siècles des générations d'étrangers. Eh bien, il n'y a rien de choquant à dire ensemble qu'il est normal que ceux-là même qui sont venus dans notre pays s'approprient l'héritage du pays des droits de l'homme. » Quant à Éric Besson, toujours au début de l'année, il confiait au Parisien : « La France n'est ni un peuple, ni une langue, ni un territoire, ni une religion, c'est un conglomérat de peuples qui veulent vivre ensemble. Il n'y a pas de Français de souche, il n'y a qu'une France du métissage. » Il n'y a rien à ajouter.

D'une uniformisation l'autre !

L'AF 2000 - N'est-il pas effarant qu'un débat sur l'identité nationale ait fait abstraction des identités régionales, qui sont pourtant le soubassement de notre pays si riche de ses diversités ?
A.G.J. - L'identité nationale n'a cessé d'être identifiée à l'identité républicaine depuis deux siècles. Les jacobins ont défendu leur système. Sarkozy et Besson sont leurs héritiers fidèles et leurs continuateurs post-modernes. N'oublions pas que la République française, non contente d'être une et indivisible, se veut universelle. Des régions enracinées à l'État-nation centralisé, on passe aujourd'hui au monde unifié. D'une uniformisation l'autre ! Cette république universelle a ouvert la voie au mondialisme. Il faut y intégrer l'essor du capitalisme libéral et ses mutations successives. Toujours est-il que l'identité nationale traditionnelle et les identités régionales enracinées sont en porte-à-faux avec le paradigme jacobin et le modèle néolibéral globalisé. Le système turbo-capitaliste qui a tendance à tout recycler, tente de parodier, d'instrumentaliser et de récupérer, en les dénaturant, les cultures locales dans un sens folklorique muséifié ou néomoderniste vendeur. Ce marketing régionaliste ne doit pas tromper. Pas plus qu'une certaine démagogie politique clientéliste ! En réalité, seul le réalisme anthropologique classique résidant dans la défense du Bien commun naturel commande de soutenir les modes de vie différenciés traditionnels de proximité. Il restera toujours des hommes pour savoir séparer le bon grain de l'ivraie et défendre l'authenticité française et ses peuples constitutifs. ■

Propos recueillis par Michel Fromentoux